



First Session
Thirty-ninth Parliament, 2006-07

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Committee on

Rules, Procedures and the Rights of Parliament

Chair:

The Honourable WILBERT J. KEON

Wednesday, May 30, 2007 (in camera)
Wednesday, June 6, 2007 (in camera)
Tuesday, June 12, 2007

Issue No. 10

Third and fourth meetings on:

Reinstatement of bills

and

Second meeting on:

The use of Aboriginal languages

INCLUDING:

THE SIXTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Reinstatement of bills)

WITNESSES:

(See back cover)

Première session de la
trente-neuvième législature, 2006-2007

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité permanent du

Règlement, de la procédure et des droits du Parlement

Président :

L'honorable WILBERT J. KEON

Le mercredi 30 mai 2007 (à huis clos)
Le mercredi 6 juin 2007 (à huis clos)
Le mardi 12 juin 2007

Fascicule n° 10

Troisième et quatrième réunions concernant :

La réintroduction des projets de loi

et

Deuxième réunion concernant :

L'utilisation des langues autochtones

Y COMPRIS :

LE SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(La réintroduction des projets de loi)

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

THE STANDING COMMITTEE
ON RULES, PROCEDURES AND
THE RIGHTS OF PARLIAMENT

The Honourable Wilbert J. Keon, *Chair*

The Honourable David P. Smith, P.C., *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Andreychuk	Joyal, P.C.
Bryden	* LeBreton, P.C. (or Comeau)
Corbin	Losier-Cool
Cordy	McCoy
Di Nino	Robichaud, P.C.
Fraser	Stratton
Hays, P.C.	Tardif
* Hervieux-Payette, P.C. (or Tardif)	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follow:

The name of the Honourable Senator Cordy substituted for that of the Honourable Senator Banks (*May 29, 2007*).

LE COMITÉ PERMANENT DU
RÈGLEMENT, DE LA PROCÉDURE
ET DES DROITS DU PARLEMENT

Président : L'honorable Wilbert J. Keon

Vice-président : L'honorable David P. Smith, C.P.
et

Les honorables sénateurs :

Andreychuk	Joyal, C.P.
Bryden	* LeBreton, C.P. (ou Comeau)
Corbin	Losier-Cool
Cordy	McCoy
Di Nino	Robichaud, C.P.
Fraser	Stratton
Hays, C.P.	Tardif
* Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif)	

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Cordy est substitué à celui de l'honorable sénateur Banks (*le 29 mai 2007*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, May 30, 2007
(14)

[*English*]

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day, in camera, at 12:24 p.m., in room 160-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Wilbert J. Keon, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Corbin, Di Nino, Fraser, Joyal, P.C., Keon, Losier-Cool, McCoy, Robichaud, P.C., Smith, P.C., Stratton (11).

In attendance: From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament: James Robertson, Analyst and Michel Bédard, Analyst.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to rule 86(1)(f)(i), the committee proceeded to consideration of the reinstatement of bills (draft report).

It was agreed to proceed in camera, pursuant to rule 92(2)(f), to consider a draft report.

Mr. Robertson gave a brief background explanation to the draft report and answered questions.

It was agreed, on division, that the maximum total time allowed for debate on the reinstatement of a bill be limited to two hours.

At 1:26 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, June 6, 2007
(15)

[*English*]

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day, in camera, at 12:12 p.m., in room 160-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Wilbert J. Keon, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Corbin, Cordy, Di Nino, Fraser, Keon, Losier-Cool, Robichaud, P.C., Smith, P.C. (9).

In attendance: From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament: James Robertson, Analyst and Michel Bédard, Analyst. From the Senate of Canada: Charles Robert, Principal Clerk, Chamber and Procedure Office.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 30 mai 2007
(14)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui à huis clos, à 12 h 24, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Wilbert J. Keon (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Corbin, Di Nino, Fraser, Joyal, C.P., Keon, Losier-Cool, McCoy, Robichaud, C.P., Smith, C.P., et Stratton (11).

Également présents : De la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement : James Robertson et Michel Bédard, analystes.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément au sous-alinéa 86(1)f)i) du Règlement, le comité examine la question du rétablissement des projets de loi (ébauche de rapport).

Il est convenu que le comité tienne sa séance à huis clos, conformément à l'alinéa 92(2)f) du Règlement, pour examiner une ébauche de rapport.

M. Robertson donne quelques explications au sujet de l'ébauche de rapport puis répond aux questions.

Il est convenu, avec dissidence, qu'une période maximale de deux heures soit consacrée au débat sur le rétablissement d'un projet de loi.

À 13 h 26, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 6 juin 2007
(15)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui à huis clos, à 12 h 12, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Wilbert J. Keon (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Corbin, Cordy, Di Nino, Fraser, Keon, Losier-Cool, Robichaud, C.P., et Smith, C.P. (9).

Également présents : De la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement : James Robertson et Michel Bédard, analystes; du Sénat du Canada : Charles Robert, greffier principal de la Chambre et de la procédure.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to rule 86(1)(f)(i), the committee proceeded to consideration of the reinstatement of bills (draft report).

It was agreed to proceed in camera, pursuant to rule 92(2)(f), to consider a draft report.

Senator Di Nino moved that the report be adopted as amended and that the Chair be authorized to report to the Senate.

At 12:50 p.m., the committee proceeded to discussion of a draft agenda.

At 1:01 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, June 12, 2007
(16)

[*English*]

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day, at 9:35 a.m., in room 356-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Wilbert J. Keon, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Cordy, Di Nino, Fraser, Joyal, P.C., Keon, Losier-Cool, Robichaud, P.C., Smith, P.C. (8).

Other senator present: The Honourable Senator Watt (1).

In attendance: From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament, James Robertson, Analyst and Michel Bédard, Analyst.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, October 19, 2006, the committee continued its examination of the motion that the Senate should recognize the inalienable right of the first inhabitants of the land now known as Canada to use their ancestral language to communicate for any purpose. (*For complete text of the Order of Reference, see proceedings of the committee, Issue No. 4.*)

WITNESSES:

Translation Bureau:

Alain Wood, Director, Interpretation and Parliamentary Translation.

As an individual:

Henri Bagdadi, Freelance Interpreter.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément au sous-alinéa 86(1)f)i du Règlement, le comité examine la question du rétablissement des projets de loi (ébauche de rapport).

Il est convenu que le comité tiende sa séance à huis clos, conformément à l'alinéa 92(2)f) du Règlement, pour examiner une ébauche de rapport.

Le sénateur Di Nino propose d'adopter le rapport modifié et d'autoriser le président à en faire rapport au Sénat.

À 12 h 50, le comité discute d'un projet d'ordre du jour.

À 13 h 1, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 12 juin 2007
(16)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 35, dans la salle 356-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Wilbert J. Keon (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Cordy, Di Nino, Fraser, Joyal, C.P., Keon, Losier-Cool, Robichaud, C.P., et Smith, C.P. (8).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Watt (1).

Également présents : De la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement, James Robertson et Michel Bédard, analystes.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 19 octobre 2006, le comité poursuit son examen de la motion selon laquelle le Sénat devrait reconnaître le droit inaliénable des premiers habitants du territoire aujourd'hui appelé Canada d'utiliser leur langue ancestrale pour communiquer à quelque fin que ce soit. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 4 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Bureau de la traduction :

Alain Wood, directeur, Traduction parlementaire et interprétation.

À titre personnel :

Henri Bagdadi, interprète pigiste.

At 11:10 a.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

À 11 h 10, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTEST:

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Blair Armitage

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Wednesday, June 6, 2007

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament has the honour to present its

SIXTH REPORT

Pursuant to Rule 86(1)(f)(i), your Committee is pleased to report as follows:

The issue of the reinstatement of bills from the previous session of the same Parliament has been raised in the Senate on a number of occasions in recent years. The Senate does not currently have any provision in its Rules dealing with the reinstatement of bills following a prorogation. As a result, some bills, particularly non-government bills, have been reintroduced and debated or studied in a number of successive sessions.

Since 1998 the House of Commons has provided for the reinstatement of non-government bills from the previous session in the same Parliament. Provision was originally made that an item of Private Members' Business would be reinstated at the request of the Member in question, although it is now automatic. Non-government public bills originating in the Senate can also be reinstated in the Commons at the same stage they had reached during the prior session if such bills are re-introduced in the House of Commons within the first 60 sitting days of the session, after being passed again by the Senate, and the Speaker of the House of Commons is satisfied that the bills are in the same form as they were at the time of prorogation. In the case of government bills from the Commons, reinstatement is not automatic, but may be effected by passing a motion to that effect. From time to time, the government has proposed a general motion in a second or subsequent session of Parliament allowing it to reinstate bills if certain conditions are met.

3. A review of reinstatement in provincial and territorial legislatures indicates that there is a range of practice on this matter. In nine of the 13 legislatures, there does not appear to be a practice of reinstating bills. In Alberta, the Standing Orders provide that a government bill can be reinstated on motion in a new session of the same Legislature. In Manitoba, on the other hand, reinstatement is by way of *ad hoc* motions in a new session. In Ontario, provision for carry-over of bills has sometimes been made at the end of one session and sometimes at the beginning of a new session in the same Legislature. Finally, in Quebec, reinstatement of bills in a new session of the same Legislature is made by a motion of the Government House Leader in the first three sitting days after debate on the opening speech.

4. Both the House of Lords and the House of Commons in the United Kingdom provide for the reinstatement or carry-over of bills between sessions of the same Parliament. In the House of Lords, this is restricted to bills that have not yet left the House, and is based on *ad hoc* motions

RAPPORT DU COMITÉ

Le mercredi 6 juin 2007

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement a l'honneur de présenter son

SIXIÈME RAPPORT

Conformément au sous-alinéa 86(1)(f)(i) du *Règlement*, le Comité est heureux de présenter le rapport suivant :

1. La question du rétablissement des projets de loi de la session précédente d'une même législature a été soulevée au Sénat à plusieurs reprises au cours des dernières années. Le Sénat n'a pas dans son Règlement de disposition concernant le rétablissement des projets de loi après prorogation. Il en résulte que certains projets de loi et notamment les projets de loi non gouvernementaux sont redéposés et débattus ou étudiés dans plusieurs sessions consécutives.

2. Depuis 1998, la Chambre des communes prévoit le rétablissement de projets de loi non gouvernementaux provenant de la session précédente de la même législature. Il était prévu à l'origine qu'une affaire émanant d'un député serait rétablie à la demande de celui-ci, mais c'est maintenant automatique. Les projets de loi d'intérêt public non gouvernementaux émanant du Sénat peuvent aussi être rétablis aux Communes à l'étape où ils se trouvaient dans la première session si, après avoir été adoptés de nouveau par le Sénat, ils sont redéposés à la Chambre des communes dans les 60 premiers jours de séance d'une session et que le Président convient que leur texte est inchangé par rapport à la version à l'étude au moment de la prorogation. Les projets de loi gouvernementaux émanant des Communes ne sont pas rétablis automatiquement, mais par l'adoption d'une motion en ce sens. Il arrive que le gouvernement propose pendant une deuxième ou subséquente session de la législature une motion générale l'autorisant à rétablir des projets de loi à certaines conditions.

3. Les modalités de rétablissement des projets de loi varient d'une assemblée provinciale ou territoriale à l'autre. Dans neuf des 13 assemblées, il ne semble pas y avoir de procédure de rétablissement. En Alberta, le Règlement prévoit qu'un projet de loi gouvernemental peut être rétabli par l'adoption d'une motion dans la nouvelle session de la même législature. Au Manitoba, par contre, les projets de loi sont rétablis par l'adoption de motions spéciales dans la nouvelle session. En Ontario, le report de projets de loi est parfois prévu à la fin ou au début d'une session de la même législature. Enfin, au Québec, les projets de loi sont rétablis dans une nouvelle session de la même législature par l'adoption d'une motion du leader du gouvernement à la chambre dans les trois premiers jours de séance suivant le débat sur le discours inaugural.

4. La Chambre des lords et la Chambre des communes du Royaume-Uni prévoient toutes deux le rétablissement ou le report de projets de loi d'une session de la même législature à l'autre. Chez les lords, seuls les projets de loi n'ayant pas quitté la Chambre peuvent être rétablis par l'adoption

after informal consultations. In the House of Commons, measures were established in 2002 to allow for the reinstatement of bills. One reason for this change was to avoid duplication of work. It is also felt that it results in legislation being reviewed in a less rushed environment with a longer time perspective, allowing for more thorough scrutiny.

5. It must be noted that in no case does reinstatement apply between Parliaments.

6. The Senate and individual senators have no control over when prorogation occurs. Unlike other legislative bodies, the Canadian Parliament does not have annual sessions. Given the length of time that bills often take to work their way through the legislative process, and the time and energy that can be invested in the consideration of bills, the concept of reinstatement has merit.

7. At the same time, your Committee believes strongly that no reinstatement provision should be automatic. Each proposal to reinstate a bill must be considered separately, on its own merits. Your Committee is also of the view that it is appropriate for the Speaker to review a bill whose reinstatement is proposed, in order to ensure that it is indeed in the same form as a bill from the previous session. Your Committee further believes that it should be available for all bills: government bills, senators' public bills and private bills originating in the Senate, as well as for government and private members' bills from the House of Commons. In no case, however, should third reading of any bill in the Senate be dispensed with in the new session.

Your Committee recommends that the *Rules of the Senate* be amended as follows:

(1) That the following new rule 80.1 be added after current rule 80:

Reinstatement of a bill from the previous session

80.1. (1) A public or private bill may be reinstated from the previous session only pursuant to this rule.

Senate bill

(2) During the first twenty-one sitting days of the second or subsequent session of a Parliament, a Senator may, upon presenting a bill which is then read a first time, immediately advise the Senate that it is in the same form as a Senate bill when introduced during the preceding session.

Commons bill

(3) During the first thirty sitting days of the second or subsequent session of a Parliament, a Senator may, immediately following receipt by the Senate of a message from the House of Commons with a bill which is then read

de motions spéciales après consultations amicales. À la Chambre des communes, le rétablissement de projets de loi est possible depuis 2002. Il s'agit, entre autres, d'éviter le dédoublement des efforts. Le législateur peut ainsi, estime-t-on par ailleurs, étudier les projets de loi plus à loisir et donc plus à fond.

5. Il est à noter que le rétablissement de projets de loi n'est jamais possible entre législatures.

6. Le moment de la prorogation échappe au contrôle du Sénat et de ses membres individuels. Contrairement aux autres assemblées législatives, le Parlement canadien n'a pas de sessions annuelles. Vu le temps que les projets de loi mettent souvent à franchir toutes les étapes du processus législatif et le temps et l'énergie consacrés à leur étude, la procédure de rétablissement a du bon.

7. En revanche, le Comité croit fermement que la procédure de rétablissement ne doit pas être automatique. Chaque proposition de rétablissement d'un projet de loi doit être examinée au cas par cas. Le Comité est également d'avis qu'il convient que le Président examine un projet de loi dont le rétablissement est proposé afin de s'assurer qu'il est identique à celui de la session précédente. Le Comité estime en outre que tous les projets de loi doivent pouvoir être rétablis : les projets de loi émanant du Sénat, qu'ils soient du gouvernement, d'intérêt public ou d'intérêt privé; ainsi que les projets de loi émanant de la Chambre des communes, qu'ils soient d'initiative gouvernementale ou d'initiative parlementaire. Le Sénat ne devrait jamais cependant passer outre à la troisième lecture d'un projet de loi dans la nouvelle session.

Le Comité recommande que le *Règlement du Sénat* soit modifié comme suit :

Que le nouvel article 80.1 soit ajouté après l'article 80 actuel :

Rétablissement d'un projet de loi de la session précédente

80.1. (1) Un projet de loi d'intérêt public ou privé ne peut être rétabli de la session précédente qu'en application du présent article.

Projet de loi du Sénat

(2) Dans les vingt et un premiers jours de séance de la deuxième session d'une législature ou d'une de ses sessions subséquentes, un sénateur peut, immédiatement après avoir présenté un projet de loi qui est alors lu une première fois, informer le Sénat que le projet de loi est dans la même forme qu'un projet de loi du Sénat tel qu'introduit lors de la session précédente.

Projet de loi des Communes

(3) Dans les trente premiers jours de séance de la deuxième session d'une législature ou d'une de ses sessions subséquentes, un sénateur peut, immédiatement après réception par le Sénat d'un message de la Chambre des communes avec un projet de

a first time, advise the Senate that it is in the same form as a Commons bill when received by the Senate during the preceding session.

Notice of motion to reinstate a bill

(4) After advising the Senate either under subsection (2) or (3), the Senator shall then immediately give notice of a motion that the bill be reinstated.

Definition of “same form”

(5) For the purposes of this rule, a bill shall be considered to be in the same form only if the text of the following elements are identical to those in the version as introduced during the preceding session: title, preamble, clauses, schedules, headings, marginal notes, summary, and Royal Recommendation.

Tabling text of committee amendments

(6) If, under paragraph (13)(c), the reinstatement of a bill would require consideration of amendments recommended by a committee during the previous session, the Senator shall, when giving notice of a motion to reinstate, lay upon the Table the text of the amendments proposed in that report.

Tabling list of amendments

(7) If, under paragraph (13)(e), the reinstatement of a bill would result in amendments from the preceding session being deemed made to the bill, the Senator shall, when giving notice of a motion to reinstate, lay upon the Table a list of the amendments that will be incorporated into the bill if the motion is adopted.

Reinstatement of a government bill

(8) A bill that was a government bill during the preceding session shall only be reinstated if it is again introduced as a government bill.

Reinstatement of a Senate public or private bill

(9) Only the Senator who presented a Senate public or private bill during the preceding session may act under subsection (2). If, however, the Senator who introduced the original bill is Speaker, is a Minister of the Crown, is Deputy Leader of the Government in the Senate, is retired, is deceased, or has resigned, any Senator may act under subsection (2).

Reinstatement of a private bill

(10) For greater certainty, a private bill may be reinstated only if, pursuant to rule 109, the presentation and first reading are preceded by a favourable report on the petition.

Speaker to advise Senate that bill is in same form

loi qui est alors lu une première fois, informer le Sénat que le projet de loi est dans la même forme qu'était un projet de loi des Communes au moment d'être reçu par le Sénat lors de la session précédente.

Avis de motion pour rétablir un projet de loi

(4) Après avoir avisé le Sénat conformément au paragraphe (2) ou (3), le sénateur donne immédiatement avis d'une motion que le projet de loi soit rétabli.

Définition de « même forme »

(5) Aux fins du présent article, un projet de loi est considéré comme étant dans la même forme seulement si le texte des éléments suivants est identique à celui de la version présentée durant la session précédente : titre, préambule, articles, annexes, en-têtes, notes marginales, sommaire et Recommandation royale.

Dépôt du texte des amendements proposés par un comité

(6) Si, aux termes de l'alinéa (13)c), le rétablissement d'un projet de loi exigeait l'étude des amendements recommandés par un comité durant la session précédente, le sénateur doit, quand il donne avis de motion de rétablissement du projet de loi, déposer sur le Bureau le texte des amendements proposés dans ce rapport.

Dépôt de la liste des amendements

(7) Si, aux termes de l'alinéa (13)e), le rétablissement d'un projet de loi aurait pour effet que les amendements de la session précédente soient réputés avoir été apportés au projet de loi, le sénateur doit, quand il donne avis de motion de rétablissement du projet de loi, déposer sur le Bureau la liste des amendements qui seront incorporés au projet de loi si la motion est adoptée.

Rétablissement d'un projet de loi du gouvernement

(8) Un projet de loi qui était un projet de loi du gouvernement lors de la session précédente ne peut être rétabli que s'il est introduit à nouveau par le gouvernement.

Rétablissement d'un projet de loi d'intérêt public ou privé du Sénat

(9) Seul le sénateur qui a présenté un projet de loi d'intérêt public ou privé du Sénat durant la session précédente peut agir aux termes du paragraphe (2). Cependant, si le sénateur qui a présenté le projet de loi original est Président, est ministre, est leader adjoint du gouvernement au Sénat, est retraité, est décédé ou a démissionné, n'importe quel sénateur peut agir aux termes du paragraphe (2).

Rétablissement d'un projet de loi d'intérêt privé

(10) Il est entendu qu'un projet de loi d'intérêt privé ne peut être rétabli que si, conformément à l'article 109, la présentation et la première lecture sont précédées par un rapport favorable à la pétition.

Le Président avise le Sénat que le projet de loi est dans la même forme

(11) A motion to reinstate a bill shall not be moved until the Speaker has advised the Senate that the bill is in the form described in subsection (2) or (3), as the case may be. If documents relating to the bill must be tabled under either subsection (6) or (7), the Speaker shall also advise the Senate whether the documents tabled are accurate. If the Speaker advises the Senate that any of these requirements have not been met, the notice of motion to reinstate the bill shall be withdrawn and the Speaker shall forthwith ask when the bill shall be read a second time.

Delayed application of rule 27(3)

(12) Rule 27(3) shall not apply to a notice of motion to reinstate a bill until after the Speaker has advised the Senate pursuant to subsection (11).

Procedures for consideration and effect of motion

(13) A motion to reinstate a bill shall be deemed a substantive motion, but shall not be amendable, except as provided in paragraph (b). The motion may be debated for no more than two hours. The Speaker shall put all questions necessary to dispose of the motion no later than the fourth sitting day the order for resuming debate is called. If the motion is negatived, the Speaker shall forthwith ask when the bill shall be read a second time. If the motion is adopted, the bill shall be dealt with as follows:

Second reading

(a) If the original bill was under consideration at second reading in the preceding session, the reinstated bill shall be placed on the Orders of the Day for second reading at the next sitting.

Committee study

(b) If the original bill was before a standing committee in the preceding session, the reinstated bill shall be referred to the same committee. If the original bill was before a special committee, the motion to reinstate the bill shall specify a committee to which it shall be referred and, in this case only, the motion may be amended to specify a different committee. In either case, the papers and evidence received and taken and the work accomplished on the original bill in committee are deemed referred to the committee during the current session.

Report stage

(c) If a committee report recommending one or more amendments to the original bill was before the Senate in the preceding session, the amendments recommended by the committee shall be deemed to have been presented to the Senate and shall be placed on the Orders of the Day under Reports of Committees for consideration at the next sitting.

(11) L'adoption d'une motion de rétablissement d'un projet de loi ne peut être proposée qu'après que le Président ait confirmé au Sénat que le projet de loi est dans la forme prévue au paragraphe (2) ou (3), le cas échéant. Si des documents relatifs au projet de loi doivent être déposés aux termes du paragraphe (6) ou (7), le Président doit aussi confirmer au Sénat que les documents en question sont exacts. Si le Président informe le Sénat que l'une ou l'autre des ces conditions n'est pas remplie, l'avis de motion de rétablissement du projet de loi est retiré et le Président demande immédiatement quand le projet de loi sera lu une deuxième fois.

Report de l'application de l'article 27(3)

(12) L'article 27(3) ne s'applique à un avis de motion de rétablissement d'un projet de loi qu'après que le Président ait informé le Sénat conformément au paragraphe (11).

Procédure pour étude et effet de la motion

(13) La motion de rétablissement d'un projet de loi est réputée être une motion de fond mais elle ne peut être modifiée que dans le cas prévu à l'alinéa b). La motion peut être débattue pendant au plus deux heures. Le Président met aux voix toutes les questions nécessaires pour disposer de la motion au plus tard le quatrième jour de séance que l'ordre pour la reprise du débat est appelé. Si la motion est rejetée, le Président demande immédiatement quand le projet de loi sera lu une deuxième fois. Si la motion est adoptée, le projet de loi suit la procédure suivante, selon le cas :

Deuxième lecture

a) Si le projet de loi original était à l'étude en deuxième lecture lors de la session précédente, le projet de loi rétabli est inscrit à l'ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance.

Étude en comité

b) Si le projet de loi original était à l'étude par un comité permanent lors de la session précédente, le projet de loi rétabli est renvoyé au même comité. Si le projet de loi original était à l'étude par un comité spécial, la motion de rétablissement du projet de loi précise le comité auquel il est renvoyé et, dans ce cas seulement, la motion peut faire l'objet d'un amendement pour indiquer un comité différent. Dans les deux cas, les documents reçus, les témoignages entendus et les travaux accomplis en comité sur le projet de loi original pendant la session précédente sont réputés renvoyés au comité au cours de la session actuelle.

Étape du rapport

c) Si un rapport de comité recommandant un amendement ou plusieurs amendements au projet de loi original était à l'étude par le Sénat lors de la session précédente, les amendements recommandés par le comité sont réputés avoir été présentés au Sénat et ils sont inscrits à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance sous Rapports de comités.

Third reading

(d) If the original bill was under consideration at third reading in the preceding session, or if the original bill was adopted at third reading and passed by the Senate without amendment, the reinstated bill shall be placed on the Orders of the Day for third reading at the next sitting.

Amendments from preceding session deemed made to bill

(e) If, in the preceding session,

(i) a report recommending one or more amendments to the original bill was adopted, or

(ii) the original bill was adopted at third reading and passed by the Senate with one or more amendments, the amendments shall be deemed to have been approved by the Senate upon the adoption of the motion for reinstatement, and the reinstated bill, as amended, shall be placed on the Orders of the Day for third reading at the next sitting. In no other case shall an amendment from the preceding session be deemed made to the bill upon adoption of the motion to reinstate. Notwithstanding any other rule or practice, an amendment to the bill that is deemed to have been approved by the Senate under this paragraph may be amended or deleted during the course of subsequent proceedings on the reinstated bill during the current session.

Bills negatived during the preceding session

(14) A bill that was negatived by the Senate at any stage in the preceding session shall not be reinstated.

(2) That the following consequential changes be made to rule 58:

- (a) Delete “and” at end of paragraph 58(1)(i);
- (b) Change current paragraph 58(1)(j) to 58(1)(k); and
- (c) Insert new paragraph: “(j) for the reinstatement of a public or private bill under rule 80.1; and”.

Respectfully submitted,

Le président,

WILBERT J. KEON

Chair

Troisième lecture

d) Si le projet de loi original était à l'étude en troisième lecture lors de la session précédente, ou si le projet de loi original avait été adopté sans amendement en troisième lecture par le Sénat, le projet de loi rétabli est inscrit à l'ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance.

Amendements de la session précédente réputés apportés au projet de loi

e) Si, lors de la session précédente :

(i) un rapport recommandant un amendement ou plusieurs amendements au projet de loi original a été adopté, ou

(ii) le projet de loi original a été adopté en troisième lecture avec un amendement ou plusieurs amendements, les amendements sont, si la motion de rétablissement est adoptée, réputés avoir été approuvés par le Sénat et le projet de loi rétabli, tel que modifié, est inscrit à l'ordre de jour pour une troisième lecture à la prochaine séance. Sous aucune autre circonstance un amendement de la session précédente peut être réputé apporté au projet de loi sur adoption de la motion de rétablissement. Nonobstant tout autre règlement ou procédure, un amendement au projet de loi réputé adopté par le Sénat en application du présent alinéa peut être modifié ou abrogé au cours des travaux subséquents sur le projet de loi rétabli pendant la session actuelle.

Projets de loi rejetés pendant la session précédente

(14) Un projet de loi rejeté par le Sénat à une étape quelconque pendant la session précédente ne peut être rétabli.

(2) Que les modifications corrélatives soient faites à l'article 58 :

- a) Supprimer le mot « et » à la fin de l'alinéa 58(1*i*);
- b) L'alinéa 58(1*j*) devient l'alinéa 58(1*k*);
- c) Insérer un nouvel alinéa : « *j* le rétablissement d'un projet de loi d'intérêt public ou privé en vertu de l'article 80.1; ».

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, June 12, 2007

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day at 9:35 a.m. to consider that the Senate should recognize the inalienable right of the first inhabitants of the land now known as Canada to use their ancestral language to communicate for any purpose; and that, to facilitate the expression of this right, the Senate should immediately take the necessary administrative and technical measures so that senators wishing to use their ancestral language in this house may do so.

Senator Wilbert J. Keon (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: This morning, we resume our study of how to provide interpretation for Aboriginal languages in the Senate chamber. With us today is Alain Wood, Director, Interpretation and Parliamentary Translation, from the Department of Public Works.

Mr. Wood will give us some context in terms of the standard of interpretation we receive now in English and French, and how that standard compares to the existing services available in other Aboriginal languages. In addition, he can give us an idea of what our options are and the implications of those options with respect to filling any gaps in services that are currently available. Finally, we should explore with Mr. Wood what it would take in terms of physical renovations to create adequate infrastructure for the options we are interested in.

As a sub-item on the agenda, Senator Smith and I have had a special request from the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans that we provide interpretation for them from Inuktitut. That would occur in the fall, but Senator Smith will raise that with you. I have another commitment. I will leave at ten o'clock and Senator Smith will chair the meeting from that time on. Senator Di Nino is here and we have enough representation from our side to allow that.

With that, Mr. Wood, please begin.

[*Translation*]

Alain Wood, Director, Interpretation and Parliamentary Translation, Translation Bureau: First of all, I would like to thank you for inviting me to speak to you about interpretation in Aboriginal languages at the Senate and the challenges that this represents.

I have prepared a presentation that explains what interpretation services are currently available at the Senate, and an overview of interpretation in Aboriginal languages. The purpose of the presentation is to identify your needs, the challenges and the options you have.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 12 juin 2007

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 35, afin d'examiner la question suivante : que le Sénat reconnaisse le droit inaliénable des premiers habitants du territoire aujourd'hui appelé Canada d'utiliser et de communiquer à toutes fins utiles dans leur langue ancestrale; que, pour faciliter l'expression de ce droit, le Sénat prenne les mesures administratives et mette en place les moyens techniques qui s'imposent pour permettre, dans l'immédiat, l'utilisation de leur langue ancestrale au Sénat par les sénateurs qui le désirent.

Le sénateur Wilbert J. Keon (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Nous reprenons ce matin notre examen de la façon par laquelle nous pourrions fournir les services d'interprétation en langues autochtones au Sénat. Nous accueillons aujourd'hui Alain Wood, directeur de la Traduction parlementaire et de l'Interprétation, du ministère des Travaux publics.

M. Wood va nous expliquer les normes qui s'appliquent au service d'interprétation que nous recevons maintenant en anglais et en français et comment ces normes se comparent à celles applicables aux services disponibles dans d'autres langues autochtones. En outre, il peut nous donner une idée des options qui s'offrent à nous et de leurs répercussions pour ce qui est de combler les lacunes des services actuellement offerts. Enfin, nous devrions examiner avec M. Wood quels travaux de rénovation il faudrait effectuer pour mettre en place l'infrastructure correspondant aux options qui nous intéressent.

Notre ordre du jour comporte également un sujet secondaire; le sénateur Smith et moi avons reçu une demande spéciale du Comité permanent des pêches et des océans du Sénat afin qu'il puisse recevoir des services d'interprétation à partir de l'inuktitut. Ce serait pour l'automne, mais le sénateur Smith va en discuter avec vous. J'ai un autre engagement et je devrai partir à 10 heures. Le sénateur Smith occupera le fauteuil après mon départ. Le sénateur Di Nino est présent, et nous avons suffisamment de sénateurs de notre côté pour que la réunion puisse se poursuivre.

Cela dit, monsieur Wood, je vous laisse la parole.

[*Français*]

Alain Wood, directeur, Traduction parlementaire et interprétation, Bureau de la traduction : Tout d'abord, je vous remercie de votre invitation à venir vous parler des défis que représente l'interprétation en langues autochtones au Sénat.

J'ai préparé une présentation qui vous explique quels sont les services d'interprétation disponibles actuellement au Sénat et quel est l'état de la situation en interprétation en langues autochtones. La présentation vise à identifier les besoins que vous avez, les défis qui se présentent et les options qui s'offrent à nous.

We will begin with a few definitions that I will be referring to throughout the presentation. Translation is an activity that consists of transferring written information or spoken information from one language to another. Interpretation refers to transferring spoken information from one language to another.

Now I would like to describe the four types of interpretation to you. First of all, we have simultaneous interpretation. The interpreter immediately transfers the information from the source language to the target language, respecting the speaker's style, tone and choice of words, and accurately rendering each idea. Then you have consecutive interpretation, whereby the interpreter conveys a message in the target language sequentially after the speaker has finished a thought. In relay interpretation, the interpreter relays a message that has already been conveyed in an intermediary language. For example, if an Aboriginal speaker spoke in his own language, it could be interpreted into English, and then from English, interpreted into French. We also have community interpretation. In this mode, the interpreter facilitates communication between a service provider and his clients right in the community. Generally speaking, this mode of interpretation is used in a medical setting, in a courtroom, or at school, et cetera.

The Translation Bureau has a team of 50 interpreters and freelancers who provide simultaneous interpretation in both official languages for the debates of the Senate and the House of Commons; Cabinet meetings; committees; and parliamentary associations. The Translation Bureau is providing this service right now.

What training is needed to become a parliamentary interpreter? One must have a university degree in translation as well as a master's degree in conference interpretation. At present, the University of Ottawa is the only institution that offers a master's degree in interpretation. If you are a freelancer, you must pass the Translation Bureau's accreditation exam. A few weeks ago, we held an exam, and of the 17 candidates, only 2 passed the exam for official languages. So as you can see, the requirements are very high.

One must have a good knowledge of the workings of Parliament, and a high level of familiarity with the culture of the source language and of the target language. One must have an extensive vocabulary in the two or three languages, and the ability to express oneself clearly and precisely. A top secret security clearance is required.

What is the current situation for Aboriginal languages? At the Translation Bureau, the demand is very low. We receive about four requests for Aboriginal-language interpretation per year.

The Nunavut Interpreter-Translator Society certifies graduates of the Nunavut Arctic College in community interpretation. To the best of our knowledge, the Aboriginal interpreters who have experience in parliamentary interpretation work for the legislative assemblies of Nunavut and the Northwest Territories. Outside the legislative assemblies of Nunavut and the Northwest Territories, most Aboriginal interpreters do community work.

On va commencer par quelques définitions auxquelles je vais me référer tout au long de la présentation. La traduction est une activité qui consiste à transférer d'une langue à une autre des idées exprimées par écrit ou oralement. L'interprétation s'entend du transfert, d'une langue à une autre, d'idées exprimées oralement.

J'aimerais maintenant vous décrire les quatre types d'interprétation. Il y a d'abord l'interprétation simultanée. L'interprète effectue immédiatement le transfert de la langue de départ à la langue d'arrivée, en préservant le style, le ton, le choix des mots de l'orateur, tout en rendant fidèlement chaque idée. Vous avez l'interprétation consécutive où l'interprète transmet un message dans la langue d'arrivée de manière séquentielle, une fois que l'orateur a terminé sa pensée. Dans l'interprétation à relais, l'interprète relaie un message qui a déjà été rendu dans une langue intermédiaire. Par exemple, dans le cas d'un orateur autochtone qui parle dans sa langue, c'est interprété en anglais, et de l'anglais, c'est interprété en français. Il y a aussi l'interprétation communautaire. Il s'agit d'un interprète qui facilite la communication entre un fournisseur de services et ses clients directement dans le milieu. Elle touche généralement des questions d'ordre médical, judiciaire, scolaire, et cetera.

Le Bureau de la traduction se compose d'une équipe de 50 interprètes et pigistes qui assurent l'interprétation simultanée, dans les deux langues officielles, pour les débats du Sénat et de la Chambre des communes, les réunions du Cabinet, des comités et les associations parlementaires. C'est le service que le Bureau de la traduction offre en ce moment.

Quelle est la formation nécessaire pour devenir interprète parlementaire? Il faut détenir un diplôme universitaire en traduction et posséder une maîtrise en interprétation de conférence. En ce moment, il n'y a que l'Université d'Ottawa qui offre la maîtrise en interprétation. Si vous êtes pigiste, vous devez réussir l'examen d'accréditation du Bureau de la traduction. Il y a quelques semaines, nous avons tenu une séance d'examen. Des 17 candidats à l'examen, seulement deux ont réussi l'examen en langues officielles. Les exigences sont donc très élevées.

Il faut une connaissance solide des rouages parlementaires, une grande familiarité avec la culture de la langue de départ et de la langue d'arrivée. Il faut un vocabulaire étendu dans les deux ou trois langues, la capacité de s'exprimer avec clarté et concision. La cote de sécurité très secrète est exigée.

Quelle est la situation actuelle en langues autochtones? Pour le Bureau de la traduction, la demande est très faible. Nous recevons environ quatre demandes d'interprétation en langues autochtones par année.

La Société des traducteurs interprètes du Nunavut accrédite les diplômés du Nunavut Arctic College en interprétation communautaire. À notre connaissance, les interprètes autochtones qui ont une expérience en interprétation parlementaire travaillent pour les chambres du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest. En dehors des assemblées législatives du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest, la plupart des interprètes autochtones œuvrent dans le travail communautaire.

When we use freelancers, we turn to the Translation Bureau's inventory.

For instance, we have two interpreters on the inventory who work from the Baffin Island dialect into English. I would like to draw your attention to the fact that with the exception of Montagnais, these translators essentially interpret into English. At the present time, there is a shortage — and that is putting it mildly — of Aboriginal-language interpreters who can work into French.

As for the legislative assemblies, in Nunavut, simultaneous interpretation is provided in English, in Inuktitut and in Inuinnaqtun. The Hansard is translated and published in English and in Inuktitut. In the Northwest Territories, simultaneous interpretation is provided alternately in 11 languages, namely in English and in two official Aboriginal languages that alternate. The Hansard is published in English. In the Yukon, there is no interpretation in Aboriginal languages and the Hansard is published in English only.

If one were to introduce one or more Aboriginal languages in the Senate, one of the challenges will be to maintain quality standards in all these languages and to meet Hansard production deadlines, which are very tight. Will there be an impact on production? Another difficulty will be to attract enough candidates in the desired languages. When we do find candidates in the areas further to the north, most hesitate to move south. It is a challenge. There are few Aboriginal interpreters who interpret into French. There is also the issue of security clearances. Another challenge will be to add additional facilities and the space required in a heritage building. Finally, there are no university-level courses in interpretation and translation in Aboriginal languages.

Those are the challenges we face. This does not mean that there is no solution, but those are the challenges that we would have to tackle.

The solutions range from an immediate option to a mid-term option. On an immediate basis, for a period of 12 months, the Translation Bureau can offer simultaneous reading in French and English of material already translated. This is a temporary, immediate solution to the lack of certified Aboriginal-language interpreters. It means the service would be available within 48 hours, using the translation of a text already prepared for Hansard.

To do so, the current facilities would have to be slightly changed. When a senator spoke in an Aboriginal language, if you wanted his remarks to be interpreted into English and into French at the same time, you would have to install a microphone outside the booth so that the interpreter could very briefly read out the speech in one of the two other languages. The interpreters cannot interpret in the same place at the same time.

This system could be established within 6 to 12 months. It could even be done sooner. It would be a matter of recruiting interpreters currently on the market and evaluating their skills. Then we would have to develop the necessary training to upgrade

Lorsque nous faisons appel à des pigistes, nous nous référons au répertoire du Bureau de la traduction.

Nous avons, par exemple, deux interprètes pour le dialecte de l'île de Baffin vers l'anglais. Je porte à votre attention le fait que — sauf pour le montagnais — ces traducteurs interprètent essentiellement vers l'anglais. Actuellement, il y a une pénurie — et le mot est faible — d'interprètes en langues autochtones vers le français.

En ce qui concerne les assemblées législatives, au Nunavut, l'interprétation simultanée se fait en anglais, en inuktitut et en inuinnaqtun. Le journal des débats est traduit et publié en anglais et en inuktitut. Aux Territoires du Nord-Ouest, l'interprétation simultanée se fait en alternance en 11 langues, donc en anglais et en deux langues officielles autochtones déterminées en alternance. Le journal des débats est publié en anglais. Au Yukon, il n'y a pas d'interprétation en langues autochtones et le journal des débats est publié uniquement en anglais.

En instaurant une ou des langues autochtones au Sénat, un des défis sera de maintenir les normes de qualité dans toutes ces langues et de respecter les délais de production des *Débats du Sénat* qui sont très serrés. Est-ce qu'il y aura des impacts sur la production? Une autre difficulté sera d'attirer les candidats en nombre suffisant et dans les langues souhaitées. Lorsque nous trouvons des candidats dans les régions plus au nord, la plupart hésitent à venir vers le sud. C'est un défi. Il y a une rareté de traducteurs autochtones interprétant vers le français. Il y a la question des attestations de sécurité. Un autre défi sera d'ajouter des installations et de l'espace dans un édifice patrimonial. Enfin, il y a l'absence de cours universitaires en interprétation et en traduction en langues autochtones.

Ce sont les défis que nous avons. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de solution, mais c'est à cela que nous devons nous attaquer.

Les options vont d'une application immédiate et à moyen terme. En termes d'application immédiate, soit pour une période de 12 mois, le Bureau de la traduction propose d'offrir la lecture simultanée, en français et anglais, d'allocutions traduites préalablement. Cela offre une solution temporaire immédiate à la pénurie d'interprètes accrédités en langues autochtones. Cela permet une prestation du service avec un préavis de 48 heures, en utilisant la traduction du texte déjà faite pour les *Débats du Sénat*.

Pour ce faire, il faudrait apporter une légère modification aux installations actuelles. Lorsqu'un sénateur parle en langue autochtone, si on veut que l'allocution soit interprétée en anglais et en français simultanément, il faudrait installer un micro à l'extérieur de la cabine pour que l'interprète, très brièvement, puisse donner l'allocution dans une des deux autres langues. Les interprètes ne peuvent interpréter au même endroit en même temps.

Ce système pourrait être mis en place dans un délai de six à 12 mois. Cela pourrait être plus court. Cela consisterait à recruter les interprètes actuellement disponibles sur le marché et à évaluer leur compétence. Il faudrait élaborer la formation qui serait

their skills. We could take advantage of the opportunity to test remote interpretation, which could be one way of solving our problem, namely encouraging people to move here.

Senator Robichaud: What do you mean by remote interpretation?

Mr. Wood: It means that our Aboriginal-language interpreter could be elsewhere, for example, in Iqaluit or Yellowknife. We would have to try it out. It would be the quickest way to offer the Senate appropriate resources. Obviously, if we found a gem, a very competent interpreter, we could begin immediately. However, if we are being realistic and if we take into account the training that we provide our interpreters, additional training would probably be required for this interpreter. However, remote interpretation would provide greater availability. We could have more interpreters working in several languages, since distance would no longer be a restriction. It could perhaps reduce the need to build additional facilities. It is a solution that we could look at.

In the medium term, the Translation Bureau is suggesting — this is really what we support — that we create a parliamentary interpretation training program through a partnership with the Senate, the Translation Bureau and Nunavut Arctic College. This would increase awareness of Aboriginal-language interpretation and translation. Even if the demand is low at the present time, we do sense that it will increase. It would allow us to train truly professional Aboriginal interpreters to work into French and English. It would contribute to the growth of Aboriginal-language interpretation as a profession in Canada and would address the lack of material and resources.

There is very little parliamentary terminology in Aboriginal languages at the present time. If a senator wanted to discuss a parliamentary problem, does the terminology exist? This is an issue that we must look at. If the terminology does not exist, it has to be created.

The entire process could take from 18 months to three years, so it would be a long-term effort. This implies a great deal of discussion and consultation. We at the Translation Bureau are willing to begin such discussions.

On page 15 of my presentation, you can see the facilities that would be required for each scenario. I have tried to make it simple. Scenario 1 is the current one. You have the two official languages. In a three-person booth, you have a francophone, an anglophone and the relief interpreter between the two, that is, the person who may work in one direction or the other, depending on circumstances.

Scenario 2 is the one where we introduce an Aboriginal language. So “FRA” or “E” is what we currently have. Then, if an Aboriginal speaker takes the floor, what he says is then interpreted simultaneously into English and into French.

nécessaire pour les mettre au niveau approprié. On pourrait en profiter pour mettre à l'essai l'interprétation à distance, ce qui pourrait être une façon de régler notre problème, à savoir attirer des gens ici.

Le sénateur Robichaud : Que voulez-vous dire par « interprétation à distance »?

M. Wood : Cela veut dire que notre interprète en langues autochtones pourrait être ailleurs, par exemple, à Iqaluit ou à Yellowknife. Il faudrait l'expérimenter. C'est la façon la plus rapide d'offrir au Sénat des ressources adéquates. Il est évident que si on trouve une perle, un interprète très compétent, on pourrait commencer tout de suite. Cependant, si on est réaliste et compte tenu de la formation que nous donnons à nos interprètes, il y aurait probablement une formation additionnelle à donner à cet interprète. Cependant, l'interprétation à distance donnerait une plus grande disponibilité. On pourrait avoir un plus grand nombre d'interprètes dans plusieurs langues, la distance n'étant plus une contrainte. Cela réduirait possiblement les besoins de construire des installations supplémentaires. Ce serait donc une solution non négligeable.

À moyen terme, le Bureau de la traduction vous propose — c'est vraiment ce à quoi nous adhérons — de créer un programme de formation en interprétation parlementaire dans le cadre d'un partenariat entre le Sénat, le Bureau de la traduction et le Nunavut Arctic College. Cela sensibiliserait les gens à l'interprétation et à la traduction en langues autochtones. Même si les demandes sont faibles en ce moment, on sent toutefois qu'elles vont augmenter. Cela permettrait de former de véritables interprètes autochtones professionnels, vers le français et l'anglais. Cela favoriserait l'essor de l'interprétation en langues autochtones en tant que profession au pays et cela permettrait de pallier les manques.

Il y a très peu de terminologie parlementaire en langues autochtones en ce moment. Si un sénateur veut parler d'une problématique parlementaire, est-ce que la terminologie existe? C'est une question qu'il faut examiner. Si la terminologie n'existe pas, il faut la créer.

Tout ce processus pourrait prendre de 18 mois à 3 ans, c'est un travail de longue haleine. Cela sous-entend beaucoup de discussions et de consultations. De notre côté, on serait prêt à entreprendre ces discussions.

À la page 15, vous voyez les installations qu'il faudrait pour chacun des scénarios. J'ai essayé de rendre cela simple. Le scénario 1 est le scénario actuel. Vous avez les deux langues officielles. Dans une cabine de trois personnes, vous avez un francophone, un anglophone et le « R » entre les deux, c'est l'interprète de relève qui peut être appelé à intervenir soit d'un côté ou de l'autre, selon les circonstances.

Le scénario 2 est un scénario où nous introduisons une langue autochtone. Donc, « FRA » ou « E », c'est ce que nous avons en ce moment. Ensuite, vous avez un orateur autochtone qui prend la parole, ce qu'il dit est alors interprété simultanément en français et en anglais.

Then, if you have a francophone senator speaking, his remarks will be interpreted into the Aboriginal language and the same thing into English. This is what explains the combination here. It is the ideal scenario: if everything goes well, we find the people and we build additional booths. We wonder why we did not do it before. If everything works out well, that could be the solution.

If you were to opt for relay interpretation, you would have scenario three, which is the current booth, with a French interpreter, a relief interpreter, and English interpreter and an Aboriginal-language interpreter. What would happen then? An Aboriginal senator who speaks in his own language would be interpreted into English — because we know that there is a shortage of interpreters who work into French — and then our French interpreter would take the English interpretation and interpret it into French.

If, furthermore, the interpreter were working at a distance, we would not have the Aboriginal-language interpreter here. We would have that person, but he would be elsewhere. You must realize that if relay interpretation is to be effective and produce the desired quality, if it is done from English, the quality of the English must be top-notch, or the best possible, because it has a direct impact on the French that follows. Even so, relay interpretation has significant constraints. English and French cannot be interpreted simultaneously. There is a further delay for the language interpreted by relay — there is always a lag of about 10 seconds or so — and the precision of the message could be reduced between the source language — Inuktitut, using this example — and French. You would have to agree to live with this risk. We try to avoid any loss of accuracy, but once you get to the third language, you may have lost some.

What I have provided you with this morning does not include costs as such. First of all, we would have to know which scenario you want, and then I could give you a rather detailed estimate of the costs, so you could see the costs for the various scenarios. What I have for you this morning represents the inputs, which would have to be taken into consideration.

Regarding the immediate options, there would be the translation of speeches and the facilities modification. In my opinion, we are talking about very low costs. I am not saying that it would cost nothing, but this solution would not be very expensive.

As for the short-term option, which would mean finding people immediately and determining whether we can bring them up to the required level, there would be recruitment and training. Infrastructure would be necessary for remote interpretation. I think that the Senate authorities would be able to do that assessment.

And as for the medium-term option, we are talking about a partnership program. That would be more expensive. As for the installation of additional booths, at this time, since they are professional interpreters, we would have to determine whether we can attract them to the region over the years. Remote

Ensuite, vous avez un sénateur francophone qui parle, ce qu'il dit est interprété en langue autochtone et la même chose en anglais. C'est ce qui explique la combinaison que vous avez ici. C'est le scénario idéal : si tout va pour le mieux, on trouve du monde et on fait des cabines supplémentaires. On se demande d'ailleurs pourquoi on ne l'avait pas fait avant. Si tout va bien, ça pourrait être la solution.

Si on allait du côté de l'interprétation à relais, vous auriez le scénario trois, qui est encore la cabine actuelle, français, relève et anglais et un interprète en langue autochtone. Que se produirait-il dans ce cas? Un sénateur autochtone parle dans sa langue, c'est interprété en anglais — parce qu'on sait qu'il y a une pénurie vers le français —, notre interprète francophone prend ensuite l'interprétation anglaise et l'interprète vers le français.

Si, en plus, l'interprète est à distance, on n'a pas le « LA » ici. On l'a mais il est ailleurs. Il faut que vous sachiez que pour que l'interprétation à relais soit efficace et donne des résultats intéressants, si elle est faite à partir de l'anglais, il faut que la qualité de l'anglais soit impeccable, ou du moins qu'elle soit la meilleure possible, parce que cela a un impact direct sur le français ensuite. L'interprétation à relais s'accompagne de contraintes importantes malgré tout. L'anglais et le français ne peuvent être rendus simultanément. La langue interprétée en relais souffre d'un retard supplémentaire — il y a toujours un décalage d'une dizaine de secondes à peu près —, et on pourrait subir des pertes dans la précision du message entre la langue d'origine — l'inuktitut, si on prend cet exemple — et le français. C'est un risque avec lequel il faut accepter de vivre. On essaie de faire en sorte qu'il n'y en ait pas, mais quand on est rendu à la troisième langue, ça peut arriver.

Ce que je soumetts à votre attention ce matin, ce ne sont pas les coûts comme tels. Il faudrait tout d'abord savoir le scénario que l'on veut et je pourrais ensuite vous donner une estimation des coûts assez détaillée, ce qui vous permettrait de connaître les coûts pour le scénario un, deux, et cetera. Mais ce que j'ai pour vous ce matin, ce sont les intrants, ce qu'il faudrait prendre en considération.

Pour ce qui est de l'option d'application immédiate, il y a la traduction des allocutions et la modification des installations. À mon avis, on parle de coûts très faibles. On ne peut pas dire que cela ne coûte rien, mais cette solution ne coûte pas très cher.

Pour l'option à court terme, qui serait celle de trouver des gens tout de suite et voir si on peut les amener au niveau requis, il y a du recrutement et de la formation. Il y a l'infrastructure pour l'interprétation à distance. Je pense que les autorités au Sénat seraient en mesure de faire cette évaluation.

Et pour l'option à moyen terme, on parle d'un programme de partenariat. C'est plus dispendieux. Pour l'installation de cabines additionnelles, à ce moment, puisque ce sont des interprètes professionnels, il faudrait voir si on a réussi au fil des années à en attirer dans la région. L'interprétation à distance pourrait devenir

interpretation could become so good that this would no longer be a problem. We would see at that time. Those are the rough estimates of the costs that would be involved.

For the Translation Bureau, the next steps would be to determine the Senate's needs — which Aboriginal languages you would like to use and in which direction. In my example, if I could return to relay interpretation, you would have an Aboriginal language, English and French, but there would be no return. That is what I suggest in any event. So the factors would include the Aboriginal languages used and in which direction, the type of interpretation — consecutive or simultaneous — the frequency of use — at any time or according to a particular schedule — and with or without prior notice. All of these factors have an impact on the complexity and on the costs. So, once we know what your needs are, we will be able to choose the scenario, evaluate the costs, and then we would have to obtain financing, which is not done overnight. It requires calculations, analyses, a business plan and so on and so forth.

So that is the general situation that I have tried to outline for you this morning.

[English]

The Chairman: Thank you very much, Mr. Wood. As far as I can perceive at this point in time, the most pressing request is for translation of Inuktitut. If, for example, you were to embark on meeting the needs for interpretation and translation of Inuktitut to English and French, leaving the door open for the other languages, and Cree seems to be second in line, would it expedite your implementation program if you zeroed in on Inuktitut for the time being?

[Translation]

Mr. Wood: If we took the example of Inuktitut, we would do both at the same time, we would not do one and then the other. But in the very short term, we could provide a translation, in advance, of a speech in Inuktitut; the speech would be translated into English and into French. It is less difficult to get a translation done. Then, the senator would make his remarks in his language, and at the same time, the interpreters would render his remarks in the two languages. That could be done immediately.

At the same time, what we should do is find interpreters, evaluate them, and determine if they are ready to do parliamentary interpretation. If they are ready immediately, so much the better. We would have to assess our experiment with remote interpretation. And we would be ready. If training is involved, we would certainly need a few months. We have never provided such training before. It would be a first for us to train someone towards another language. In the short term, we would not be able to assess the person working into his own language. We would start with the assumption that he speaks his own language properly, but we would have to assess his knowledge of English in depth. And that is what we would focus our efforts on. It would take a few months. So, if you wanted to provide service for Inuktitut, that is what could be done.

tellement performante que cela ne poserait plus un problème. On verrait à ce moment. En gros, c'est l'estimation des coûts que cela impliquerait.

Pour nous, les prochaines étapes seraient de déterminer les besoins du Sénat — quelles sont les langues autochtones que vous souhaiteriez utiliser et dans quel sens. Dans mon exemple, si je peux revenir sur l'interprétation à relais, ce serait langue autochtone, anglais et français, mais le retour ne se ferait pas. C'est ce que je suggère en tout cas. Donc il y a les langues autochtones utilisées et dans quel sens, le type d'interprétation — consécutive ou simultanée —, la fréquence d'utilisation — n'importe quand ou selon un calendrier —, et avec ou sans préavis. Tout cela a une incidence sur la complexité ainsi que sur les coûts. Donc, quand on connaîtra vos besoins, on pourra choisir le scénario, évaluer les coûts, et ensuite il faut obtenir le financement, ce qui ne se fait pas en un jour. Cela demande des calculs, des analyses, un plan d'affaire, et cetera.

C'est le portrait de la situation que j'ai essayé de dresser à votre attention pour vous ce matin.

[Traduction]

Le président : Merci beaucoup, monsieur Wood. D'après ce que je constate, la traduction à partir de l'inuktitut semble pour l'instant être la demande la plus pressante. Disons que vous entrepreniez de répondre aux besoins en traduction et en interprétation de l'inuktitut vers l'anglais et le français, par exemple, en gardant la possibilité d'offrir ces mêmes services pour d'autres langues, le cri semblant être la deuxième en liste. La mise en œuvre d'un tel programme serait-elle accélérée si vous vous concentriez pour l'instant sur les services en langue inuktitut?

[Français]

M. Wood : Si on prenait l'exemple de l'inuktitut, on ferait les deux simultanément, on n'en ferait pas une et l'autre ensuite. Mais à très court terme, ce qui pourrait être fait, ce serait la traduction à l'avance d'une allocution en inuktitut; cette allocution serait traduite en anglais et en français. Cela pose moins de difficulté du côté de la traduction. Ensuite, le sénateur fait son allocution dans sa langue, et simultanément, les interprètes rendent son allocution dans les deux langues. Cela pourrait être fait tout de suite.

En même temps, ce que l'on devrait faire, c'est chercher des interprètes, les évaluer, voir s'ils seraient prêts à faire de l'interprétation parlementaire. S'ils le sont sur-le-champ, tant mieux. Il faudrait évaluer notre expérience d'interprétation à distance. Et on serait prêt. Si la formation est impliquée, il est certain que nous avons un délai de l'ordre de quelques mois. C'est quelque chose que nous n'avons jamais fait. Ce serait une première pour nous de former quelqu'un vers une autre langue. On ne serait pas en mesure, à court terme, de l'évaluer dans sa propre langue. On partirait du principe qu'il maîtrise sa propre langue, mais il faudrait vérifier sa connaissance de l'anglais à fond. Et c'est là-dessus que l'on concentrerait nos efforts. On peut parler de quelques mois. Donc, si la volonté était d'adopter l'inuktitut, c'est ce qui pourrait être fait.

[English]

Senator Smith: I might start by giving you my impression of what we have a consensus on so far. That might be helpful to you. You could then give us your reaction. We have not adopted hard, fast and binding resolutions yet because we needed to have this sort of exercise to start the process.

The initial request came from Senator Watt and Senator Adams with regard to Inuktitut. I think there has been a consensus that we want to do something that was reasonable and practical and shows respect. The first initiative would be Inuktitut. However, at the outset, there was also a feeling that there must be equality in terms of other Aboriginal languages.

We conducted a survey of all the senators who have some ability in other Aboriginal languages. If we can set Inuktitut aside and put it as a special case, the other ones were all agreeable that if they had the right to speak in their Aboriginal language, they were prepared to give two or three weeks' notice. It probably would be for special occasions when there might be visiting people.

The languages I have identified that might be needed are, in the case of Senator Gill, Montagnais; in the case of Senator Dyck, Cree; for Senator Lovelace Nicholas, Maliseet; and Senator Sibbeston, Slavey. Our initial hope was — and I do not think any such agency exists — that rather than having employees, we have a contract with some interpretation service, perhaps one out of Yellowknife because they seem to have as many as any. There might be a contract so that if we had reasonable notice, we would try and address their needs; but those ones are not pressing. For the moment, I think we should focus on Inuktitut because in the case of Senator Adams, he has about three years to go and it would mean a huge amount to him if we had made progress on this front during his tenure.

I think it is also fair to say that we have heard stories of the number of languages in Yellowknife, which left some people with the impression it was almost a make-work project for a lot of people. That might seem a little bit harsh. However, everyone wants to do what is right, but do it on a cost-effective basis that shows respect for these languages but also respects that these are tax dollars and what the priorities are.

In recent discussions with Senator Adams and Senator Watt, the consensus seems to be that if the initial experiment is to have translation available for the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans, that would be a first start that seems manageable, and hopefully we would learn a lot from that.

I think it is fair to say that with regard to Hansard, there has not been any consensus on that. I do not recall people pressing for that to be done. I am not ruling it out, but there is no assumption that everything would be done necessarily in Hansard.

[Traduction]

Le sénateur Smith : Je vais commencer par vous expliquer ce qui fait consensus d'après moi jusqu'à maintenant. Cela vous sera peut-être utile. Vous pourriez ensuite nous dire ce que vous en pensez. Nous n'avons pas encore pris de décision ferme et exécutoire parce que nous voulions d'abord nous livrer à l'analyse que nous faisons maintenant.

Initialement, ce sont les sénateurs Watt et Adams qui ont demandé des services en langue inuktitut. Nous nous sommes entendus pour agir d'une façon qui soit raisonnable, pratique et respectueuse. Les services en langue inuktitut constitueraient un premier pas. Cependant, on a jugé au départ que les autres langues autochtones doivent être traitées sur le même pied.

Nous avons fait un sondage auprès de tous les sénateurs qui peuvent s'exprimer dans d'autres langues autochtones. Mis à part l'inuktitut, qui serait un cas particulier, ces sénateurs ont tous déclaré qu'ils seraient prêts à donner un préavis de deux à trois semaines pour pouvoir s'exprimer dans leur langue autochtone. Ils le feraient probablement dans des occasions spéciales, quand il y a des visiteurs, par exemple.

D'après ce que j'ai constaté, voici les langues qui seraient nécessaires : le montagnais, pour le sénateur Gill, le cri, pour le sénateur Dyck, le malécite, pour le sénateur Lovelace Nicholas et le slave, pour le sénateur Sibbeston. Initialement, nous pensions qu'au lieu d'avoir notre propre personnel, nous pourrions signer un contrat avec un service d'interprétation — et je ne crois pas qu'un tel service existe — à Yellowknife, peut-être, puisqu'on y trouve de nombreux interprètes en langues autochtones. Il serait possible de signer un contrat qui nous permettrait de répondre aux besoins de ces sénateurs, avec un préavis raisonnable; mais il n'y a pas de besoins pressants pour ces langues. Pour l'instant, nous devrions nous concentrer sur l'inuktitut, parce qu'en ce qui concerne le sénateur Adams, il lui reste encore environ trois ans au Sénat, et cela le comblerait que nous fassions du progrès dans ce dossier durant son mandat.

Il faut dire également que nous avons entendu toutes sortes d'anecdotes sur les nombreuses langues parlées à Yellowknife, ce qui a pu donner l'impression à certains qu'il s'agissait presque d'un projet de création d'emplois pour bien des gens. C'est un jugement un peu dur, peut-être. Cependant, nous voulons tous bien faire, mais nous voulons agir de façon économiquement rationnelle, d'une façon qui montre notre respect pour ces langues, mais aussi notre respect pour l'argent des contribuables et pour les priorités qui existent.

D'après des discussions récentes avec le sénateur Adams et le sénateur Watt, on semblerait s'entendre pour que le service de traduction soit d'abord offert au Comité permanent des pêches et des océans du Sénat. Ce serait un point de départ réalisable, duquel nous pourrions tirer de nombreuses leçons.

Il faut avouer qu'il n'y a pas eu de consensus au sujet de la transcription des délibérations. Je ne me souviens pas que quelqu'un l'ait réclamée. L'idée n'est pas exclue, mais on ne présume pas que tout serait nécessairement transcrit dans le compte rendu.

Senator Watt, do you and Senator Adams use the same dialect, as I understand there are three different Inuit dialects — the Baffin Island, Labrador and universal ones? Do you both use the same one? Could you advise us on that?

Senator Watt: There is one language but there are variations in terms of dialects. One thing that is missing here is Inuktitut; I do not know what you mean by “universal.” The Quebec Inuit dialect should be add-on English and French.

Senator Smith: So there are really three — the Baffin, the Quebec and the Labrador.

Senator Watt: Yes, it is the same language but there is a variation in dialects. Over the last 25 years, it is becoming more and more one.

Senator Smith: Which one is yours?

Senator Watt: Mine is Quebec, but I can also speak what you call universal Inuktitut. Senator Adams speaks Baffin Island and also Quebec; he is originally from Quebec.

Senator Smith: Do we have anyone with the Labrador dialect as a member?

Senator Watt: No, we do not, except in the House of Commons.

Senator Smith: If my colleagues think I have overstepped in describing what I think we have consensus on, I am happy to be corrected. However, we have a consensus on what we would like to achieve as soon as possible. Ideally, when we come back in the fall, we can start off with the Fisheries Committee and see how that goes. Is that fair, colleagues?

Senator Fraser: What do you mean by start off with the Fisheries Committee? Is that committee asking for interpretation all fall long or for one meeting? I was not sure about that. Also, that is Cree, not Inuktitut.

The Chairman: It is Inuktitut.

Senator Smith: Nobody is asking for any language other —

Senator Fraser: I am sorry; I thought I heard the chair say Cree. Do they want it for all fall, Mr. Chairman?

The Chairman: Yes, but not for every meeting. They would give advance notice of which ones they would like it for.

Senator Fraser: Do they want true simultaneous interpretation?

The Chairman: We did not get that close to the ground.

Sénateur Watt, est-ce que le sénateur Adams et vous parlez le même dialecte, puisque je crois savoir qu'il existe trois dialectes inuits différents — le dialecte de l'île de Baffin, le dialecte du Labrador et l'inuktitut universel? Parlez-vous tous les deux le même dialecte? Que pouvez-vous nous dire à ce sujet?

Le sénateur Watt : Il existe une langue, mais différents dialectes. Ce qui manque ici, c'est l'inuktitut; je ne sais pas ce qu'on entend par inuktitut « universel ». Le dialecte inuit du Québec comprend des variantes, selon que le locuteur a pour langue seconde l'anglais ou le français.

Le sénateur Smith : Il y a donc trois dialectes — celui de l'île de Baffin, celui du Québec et celui du Labrador.

Le sénateur Watt : Oui, il s'agit de la même langue, mais il y a différents dialectes. Depuis 25 ans, la langue a tendance à s'uniformiser.

Le sénateur Smith : Et quel est votre dialecte?

Le sénateur Watt : Je parle le dialecte du Québec, mais je peux aussi parler ce que vous appelez l'inuktitut « universel ». Le sénateur Adams parle le dialecte de l'île de Baffin et aussi celui du Québec; il est originaire du Québec.

Le sénateur Smith : Avons-nous un sénateur qui parle le dialecte du Labrador?

Le sénateur Watt : Non, mais il y a un député à la Chambre des communes qui le parle.

Le sénateur Smith : Mes collègues peuvent me corriger s'ils trouvent que je suis allé trop loin à propos de ce sur quoi nous nous sommes entendus. Cependant, il y a consensus au sujet de ce que nous voudrions réaliser le plus tôt possible. Idéalement, nous voulons commencer à offrir ce service au Comité des pêches à notre retour à l'automne et voir ensuite ce qu'il convient de faire. C'est bien cela, chers collègues?

Le sénateur Fraser : Vous voulez dire que nous commencerions par le Comité des pêches? Le comité a demandé l'interprétation pour tout l'automne, ou seulement pour une réunion? Je n'en étais pas certaine. Également, il s'agit de l'interprétation en cri, pas en langue inuktitut.

Le président : Il s'agit de l'interprétation en inuktitut.

Le sénateur Smith : Personne ne demande de services dans d'autres langues que...

Le sénateur Fraser : Je suis désolée; je croyais avoir entendu le président dire qu'il s'agissait d'interprétation en cri. Le comité veut-il obtenir ce service durant tout l'automne, monsieur le président?

Le président : Oui, mais pas pour toutes les réunions. Le comité donnerait préavis des réunions pour lesquelles il souhaite obtenir le service.

Le sénateur Fraser : Veut-il le service d'interprétation simultanée?

Le président : Nous ne sommes pas allés jusque-là dans les détails.

Senator Smith: Based on my conversations, what I think would satisfy our colleagues in the initial phase would be to have translation available at the Fisheries Committee — not necessarily at every meeting, but for us to make reasonable attempts to start there in Inuktitut and see how that goes. I am not aware of any requests for Cree or any other language at this phase.

I am assuring you because I have been talking to all of them.

Senator Fraser: Before we announce a consensus, the details of which I am unsure, I would like to ask Mr. Wood a few more questions.

Looking at scenario three — I guess even ultimately, scenario four, where you do the interpretation in both directions — how many translators does one need? One translator cannot translate for five hours.

[Translation]

Mr. Wood: Are you talking about interpreters?

[English]

Senator Fraser: An interpreter, I am sorry. One interpreter cannot go on for a long time. Ideally, I assume we want to arrive at the scenario where, in the Aboriginal languages we have decided to provide interpretation for, those languages would receive the same treatment as English and French. Therefore, any senator whose first language is Inuktitut would be able to participate in any debate without notice, as any other senator now can in their mother tongue. If we set that as an ultimate vision, how many interpreters do we need?

[Translation]

Mr. Wood: In fact, in that case it should really work something along the lines of scenario 2. I see that as a medium-term objective, once we have taken the time to really train people as interpreters. That is our objective, and that is why we favour the medium-term option, because then, we would have interpreters of the same quality. They would not be second-class interpreters. They would be properly trained interpreters exercising their profession. But to reach that goal, we must look further down the road.

[English]

Senator Fraser: Today, how many interpreters do you furnish for a Senate sitting?

[Translation]

Mr. Wood: In principle, we provide three.

[English]

Senator Fraser: Only three? They do not change shifts?

Le sénateur Smith : D'après les conversation que j'ai eues, nos collègues seraient satisfaits, dans un premier temps, que le service soit offert au Comité des pêches — pas nécessairement à toutes les réunions, mais de ce que nous fassions des efforts raisonnables pour commencer à offrir le service en inuktitut à ce comité, en attendant de voir. Je ne suis au courant d'aucune demande à l'égard de services en cri ou dans d'autres langues, pour l'instant.

Je peux vous l'assurer, car j'ai parlé avec chacun de ces sénateurs.

Le sénateur Fraser : Avant que nous annonçons qu'il y a consensus, un consensus dont je ne connais pas très bien les détails, j'aimerais poser d'autres questions à M. Wood.

Dans le troisième scénario — et même dans le quatrième, en fin de compte, celui dans lequel l'interprétation est offerte dans les deux sens — combien faudrait-il de traducteurs? Un seul traducteur ne peut pas traduire pendant cinq heures.

[Français]

M. Wood : Vous parlez d'un interprète?

[Traduction]

Le sénateur Fraser : Un interprète, pardonnez-moi. Un interprète ne peut pas interpréter pendant très longtemps. Je suppose qu'idéalement, nous voudrions que les langues autochtones pour lesquelles nous avons décidé d'offrir des services d'interprétation soient sur le même pied que l'anglais et le français. Par conséquent, un sénateur dont la langue maternelle est l'inuktitut pourrait participer à n'importe quel débat sans avoir à donner de préavis, tout comme les autres sénateurs peuvent maintenant s'exprimer dans leur langue maternelle. Si nous nous fixons ce but ultime, de combien d'interprètes aurons-nous besoin?

[Français]

M. Wood : En fait, dans ce cas ce serait plutôt le scénario 2 qui représenterait la façon dont cela devrait véritablement fonctionner. Je vois cela comme un objectif à moyen terme, où on aurait pris le temps de vraiment former des gens en interprétation. C'est notre objectif et c'est pourquoi nous privilégions l'option à moyen terme parce qu'à ce moment, on a des interprètes de même qualité. Ce ne sont pas des interprètes de deuxième classe. Ce sont des interprètes en bonne et due forme qui exercent une profession. Mais pour cela, il faut viser un horizon un peu plus long.

[Traduction]

Le sénateur Fraser : À l'heure actuelle, combien d'interprètes affectez-vous à une réunion du Sénat?

[Français]

M. Wood : En principe, nous en fournissons trois.

[Traduction]

Le sénateur Fraser : Trois seulement? Il n'y a pas de roulement?

[*Translation*]

Mr. Wood: For a meeting that might last from two to four hours. But generally speaking, when a meeting goes longer than that, we send reinforcements. An interpreter's workday cannot exceed six hours. It would be a bit complicated to explain all the ins and outs of the collective agreement, which contains all kinds of provisions that we must follow. Indeed, we cannot ask someone to interpret for too long a period. Usually, they interpret for half an hour and take a break. That is why a relief team is necessary sometimes.

In my scenarios for providing service in Aboriginal languages, I did not provide for relief teams because resources are so scarce. I said to myself that I had to be realistic. We could make provisions for relief teams, but we will not be able to find any.

I agree that if we want to treat Aboriginal-languages interpreters equally, the booth will have to be like the booths for the English and French interpreters.

I could tell you five or six interpreters per language, so that the service could be provided on an ongoing basis, and if we were to add another language, it would easily be five or six more interpreters.

We have staff interpreters and suppliers. We have struck a balance between the two. I would say that for each staff interpreter, we would need at least one supplier so as to have backup for the days when someone is away.

I would have to do a much more detailed analysis to provide you with a proper answer to the question, but it could be done.

[*English*]

Senator Fraser: I think this question is directed more to the chair, but if we use Fisheries as a pilot project, which might be an interesting way to go, I have participated in some committees where there was consecutive interpretation to and from an Aboriginal language. I assume they want to hear witnesses in Inuktitut, unilingual witnesses, so they need the interpretation both ways, but you do not know if they want it to be simultaneous or consecutive translation. Simultaneous would be the best way if we could achieve it.

The Chairman: They would like simultaneous translation, at least that is what Senator Watt and Senator Adams said to Senator Smith and me, but they would be satisfied with sequential translation to begin with.

Senator Smith: They will be satisfied with what is manageable in the early phases — you crawl before you walk and you walk before you run. It shows respect and also tries to make it possible for them to speak in their mother languages. We can all assume that in this phase we are not worrying about Hansard. That will continue to be in English and French.

[*Français*]

M. Wood : Pour une séance qui durerait de deux à quatre heures. Mais généralement, lorsqu'une séance est plus longue, on envoie des renforts. La journée d'un interprète ne peut pas excéder six heures. Il serait un peu compliqué d'expliquer les modalités de la convention collective dans laquelle il y a toutes sortes de clauses à respecter. Effectivement, on ne peut pas demander à quelqu'un d'interpréter outre mesure. Habituellement, ils vont interpréter une demi-heure et prendre une pause. C'est pourquoi une relève est nécessaire.

Dans mes scénarios des langues autochtones, je n'ai pas prévu de relève parce que la ressource est rare. Je me suis dit qu'il fallait être réaliste. On pourrait prévoir une relève mais on ne la trouvera pas.

Je suis d'accord pour dire que si on veut traiter les interprètes de langues autochtones sur un pied d'égalité, il faudrait que la cabine soit comme les cabines pour les interprètes anglais et français.

Je pourrais vous donner le chiffre de cinq ou six interprètes pour une langue, ce qui ferait qu'on pourrait rouler en continu. Et si on voulait ajouter une autre langue, ce serait facilement cinq ou six interprètes supplémentaires.

On a des permanents et des fournisseurs. C'est un équilibre que nous avons entre les deux. Je dirais que pour un permanent, il faudrait au moins un fournisseur afin d'avoir un plan B les jours où quelqu'un est absent.

Il faudrait une analyse beaucoup plus fine pour pouvoir vous répondre, mais cela pourrait être fait.

[*Traduction*]

Le sénateur Fraser : Ma prochaine question s'adresse plus précisément au président. Utiliser le Comité des pêches comme projet-pilote serait une solution intéressante. Pour ma part, j'ai participé à des réunions de comité avec interprétation consécutive à partir d'une langue autochtone et vers cette langue. Je suppose que le comité souhaite entendre des témoins en inuktitut, des témoins unilingues. Il aura donc besoin de l'interprétation dans les deux sens. Toutefois, on ne sait pas si le comité souhaite recevoir l'interprétation simultanée ou consécutive. Il vaudrait mieux que ce soit l'interprétation simultanée, si c'est faisable.

Le président : On voudrait l'interprétation simultanée, du moins d'après ce que le sénateur Watt et le sénateur Adams nous ont dit, au sénateur Smith et à moi. Mais ils seraient satisfaits de la traduction consécutive pour commencer.

Le sénateur Smith : Au départ, ils se satisferont de ce qui est possible — il faut ramper avant de marcher et marcher avant de courir. Cela serait une preuve de respect et ils pourraient ainsi s'exprimer dans leur langue maternelle. Nous pouvons supposer qu'à cette étape, il n'est pas question de la transcription des délibérations. Le compte rendu continuera d'être publié en anglais et en français.

Senator Fraser: I am not worried about Hansard. I am trying to figure out what they are actually talking about, which is the only thing that seems to me really useful, and that is to have the capacity to have a true interchange between people who are unilingual in Inuktitut and people who are unilingual in one of the two official languages. They are not, I assume, talking about option A: Provide a speech that is already translated and have a translator read it into the record. They do not want that. They want what we are thinking of when we talk about interpretation.

Senator Smith: Why not ask your questions to Senator Watt for now and he can speak for himself. I think there is a good idea of what Senator Adams wanted, but ask Senator Watt for some feedback.

Senator Fraser: I am sorry. I thought the request had come from the Fisheries Committee.

Senator Smith: No, it is not really from the Fisheries Committee.

Senator Fraser: It is from Senator Watt, fine.

Senator Smith: No, it is because the subject matter in that committee is more important to them than in any other committee. To the extent of wanting to start somewhere, the subject matter in that committee is most important to them. They said they wanted to start with that committee. That seems practical to me. Is that fair, Senator Watt?

Senator Watt: It is difficult when someone else tries to put words into your mouth; let me speak my own thoughts here.

I approached you first at the Fisheries Committee and then you approached the chairman. From time to time, this committee has been active in receiving Aboriginal people from the north, either from Quebec or from Nunavut over the last few years. It is uncomfortable at times hearing people trying to speak a second language when we well know that they can best express themselves in their mother tongue. Those are the witnesses I am talking about. That is number one.

At the same time, it is embarrassing when we are televised that we try to answer those people in English, which is not our mother tongue, and a lot of things are missed in between when we try to get our points across. That is number two.

I might try to extract myself from this, but I am part of it also. Senator Adams, from time to time in the Fisheries Committee and the Energy Committee has expressed himself and made points a number of times. There is a need for him to be understood by the general public of Canada, but those watching television have stated publicly recently that Senator Adams has made points over and over again and at times they wonder whether he is fully understood by his own colleagues. At times he does not initiate the conversations, but the points he makes seem to be left up in the air. I am only highlighting the problem here.

Le sénateur Fraser : Je n'ai pas d'inquiétude au sujet de la transcription. J'essaie de comprendre de quoi il est question, puisque c'est ce qui me semble le plus utile. Ce dont il s'agit, c'est de la capacité d'établir un véritable dialogue entre des gens qui sont unilingues en inuktitut et d'autres qui sont unilingues dans l'une des deux langues officielles. Je suppose qu'il n'est pas question de l'option A : offrir la lecture simultanée en français et en anglais d'allocutions préalablement traduites. Ce n'est pas ce qu'ils souhaitent. Ce qu'ils souhaitent, c'est ce qui nous vient à l'esprit quand nous parlons d'interprétation.

Le sénateur Smith : Pourquoi ne pas poser vos questions au sénateur Watt, sur ce qu'il veut maintenant? Il peut vous le dire lui-même. Nous avons une bonne idée de ce que voulait le sénateur Adams, mais vous pouvez demander l'avis du sénateur Watt.

Le sénateur Fraser : Je suis désolée. Je croyais que la demande avait été présentée par le Comité des pêches.

Le sénateur Smith : Non, elle ne vient pas vraiment du Comité des pêches.

Le sénateur Fraser : Elle vient du sénateur Watt? Très bien.

Le sénateur Smith : Non, c'est parce que le sujet examiné par ce comité est plus important pour eux que les sujets d'étude des autres comités. Puisqu'il faut un point de départ, ce comité aborde des questions qui les concernent davantage. Ils ont dit qu'ils souhaitaient commencer par celui-là. Cela me semble raisonnable. C'est bien cela, sénateur Watt?

Le sénateur Watt : Ce n'est pas facile, lorsque quelqu'un d'autre essaie de s'exprimer à votre place; permettez-moi de vous dire ce que j'en pense.

Pour commencer, je vous ai parlé au Comité des pêches, puis vous avez parlé au président. Ce comité accueille de temps à autres des gens du Nord, soit du Québec, soit du Nunavut, depuis quelques années. Il est parfois difficile d'entendre des gens s'exprimer dans une langue seconde quand on sait qu'ils pourraient mieux s'exprimer dans leur langue maternelle. Ce sont de ces témoins que je parle. Voilà pour le premier point.

En outre, il est gênant, lorsque nos réunions sont télévisées, d'essayer de répondre à ces gens en anglais, lorsque ce n'est pas notre langue maternelle, et bien des choses se perdent quand nous essayons d'expliquer nos arguments dans une autre langue. C'est mon deuxième point.

Je peux essayer de faire abstraction de mon cas, mais cela me touche également. Le sénateur Adams s'est exprimé à l'occasion au Comité des pêches et au comité de l'énergie, et il a essayé de faire valoir des arguments à plusieurs reprises. Il faut qu'il puisse être compris de la population canadienne, mais récemment, des personnes qui écoutent nos délibérations télévisées ont déclaré publiquement que le sénateur Adams avait répété des arguments à plusieurs reprises, et ces téléspectateurs se demandaient s'il pouvait être bien compris, ne serait-ce que par ses propres collègues. Même si ce n'est pas lui qui lance la conversation, ses propos ne semblent pas être compris. Je ne fais que souligner le problème.

I am saying that we would like, as much as possible, to have the same access as any other senator to get a message across, to receive the message clearly and to express clearly to the general public of Canada, especially when the committee meeting is televised, in order not to lose “our good ability.” If we happen to say the wrong word at times, and I am sure that applies to the French and English also, we can easily, under the influence of the camera, lose our credibility. We have a genuine concern about this.

I understood Mr. Wood highlighting the fact that it will not be easy to facilitate Inuktitut at the beginning but this is where the needs are. Over the last 23 years, I have not witnessed an additional need aside from Inuktitut at this point.

Simultaneous translation means being able to interact immediately, quickly, the same way as everyone else does. This can be done. This is already being done in the North. I also realized the Quebec Inuit were not noted in the people who have Aboriginal language. Sometimes the Quebec Inuit are misplaced in this country. You mentioned Baffin Island, Labrador and Inuktitut Universal. Universal means that all three dialects are in one. That is happening very fast, but you have to remember the fact that at this point in time the Quebec Inuit dialect also deals with French and English. This dialect may not be available at the federal level but I would say, that dialect is probably used a lot more in the professional line, in terms of being able to have a dialogue in Inuktitut, English and French. I thought I would mention that. I hope I am making it clearer. Hopefully, I am not confusing people.

Senator Smith: That is helpful.

The Chairman: Does that help you, Senator Fraser?

Senator Fraser: It does indeed.

I have a question for Mr. Wood. If we decided to recommend a pilot project with the Fisheries Committee this fall, I would be concerned about the relay scenario. It is difficult enough to be precise in direct translation from language A to language B, but then if they translate from language B to language C, as you pointed out, the potential for error grows exponentially.

If we decided to do a pilot project for Fisheries, do you think it would be possible to find people who could translate from Inuktitut to English and other people who could translate from Inuktitut to French simultaneously by this fall, and obviously, we would prefer vice versa.

[Translation]

In fact, it is difficult for me to make a commitment because we first have to determine what there already is in the field. I think it is rather unlikely that we could provide service from Inuktitut into French this fall. It is not impossible. We will do what has to be done to find sources.

Ce que nous aimerions, dans toute la mesure du possible, c'est avoir la même possibilité que tous les autres sénateurs d'exprimer notre pensée, de bien comprendre ce que l'on nous dit et de nous faire comprendre clairement de la population canadienne, surtout si la réunion du comité est télévisée, afin de ne pas perdre notre crédibilité. Que nous parlions l'anglais ou le français, si nous utilisons de mauvais termes, nous pouvons facilement perdre notre crédibilité, lorsque nos propos sont télédiffusés. Cela nous préoccupe vraiment.

Je sais que M. Wood a expliqué qu'il ne sera pas facile de fournir des services en inuktitut, mais c'est là qu'il existe des besoins. Depuis 23 ans, je n'ai pas encore constaté qu'on avait besoin d'autres services que ceux en inuktitut.

La traduction simultanée nous permettra d'avoir des interactions immédiates et rapides, comme tout le monde. Cela peut se faire et cela se fait déjà dans le Nord. Je me suis également rendu compte qu'on ne considère pas que les Inuits du Québec parlent une langue autochtone. On a parfois tendance à ne pas tenir compte des Inuits du Québec, au Canada. Vous avez parlé du dialecte de l'île de Baffin, de celui du Labrador et de l'inuktitut universel. L'inuktitut universel réunit les trois dialectes. Ce changement se fait rapidement, mais il ne faut pas oublier qu'à l'heure actuelle, le dialecte inuit du Québec est également influencé par le français et l'anglais. Ce dialecte n'est peut-être pas utilisé dans l'administration fédérale, mais il l'est probablement davantage dans le cadre d'activités professionnelles, où les échanges se font en inuktitut, en anglais et en français. Je voulais le mentionner. J'espère que mes explications sont claires, et non confuses.

Le sénateur Smith : Vos explications nous sont utiles.

Le président : Cela répond-il à vos questions, sénateur Fraser?

Le sénateur Fraser : Oui, certainement.

J'ai une question pour M. Wood. Si nous recommandons la tenue d'un projet-pilote au Comité des pêches cet automne, je préférerais que nous n'options pas pour le service en relais. Il est déjà bien assez difficile d'être précis lorsque l'on traduit directement d'une langue A vers une langue B, mais s'il faut traduire de la langue B vers la langue C, comme vous l'avez fait remarquer, les possibilités d'erreurs augmentent d'autant.

Si nous décidions d'établir un projet-pilote pour le Comité des pêches, croyez-vous qu'il serait possible de trouver des gens qui puissent interpréter simultanément de l'inuktitut vers l'anglais et d'autres, de l'inuktitut vers le français, d'ici l'automne, et nous préférierions bien sûr que l'interprétation puisse être dans les deux sens.

[Français]

M. Wood : En fait, j'aurais de la difficulté à m'y engager parce qu'il faudrait d'abord voir ce qu'il y a sur le terrain. Je pense que les probabilités qu'on puisse faire de l'inuktitut au français, cet automne, sont assez faibles. Ce n'est pas impossible. On va faire ce qu'il faut pour trouver des sources.

As for committees, from time to time we do use relay interpretation when a witness is unable to give testimony before a committee in English or in French. That can be done for an Aboriginal language, and also for any other language. At this time we provide relay interpretation, even if it is not ideal. We do it on an exceptional basis. For the Senate Fisheries and Oceans Committee this fall, if we receive the list of witnesses in advance, we could provide an interpreter for the right language, even if it were only towards English. Then we would provide relay interpretation, but that would be on an exceptional basis so that the witness could express himself in his own language. There could be one witness per week or every two weeks, but it would remain on a from-time-to-time basis.

If we look at the committee's operations with the addition of Inuktitut, we would have to look further a field, we would have to try out remote interpretation. You are suggesting that it be somewhat like a laboratory that we would use to evaluate the best approach.

[English]

Senator Watt: I would like clarification on the point that you made earlier. Technology today is different from what it used to be in the old days. If a pool of translators could be established, not only for the Senate but for anyone else in Canada, and if distance is no longer an obstacle, what would it cost to link yourself to a pool of translators and interpreters out of Nunavik, Nunavut and Labrador through the Internet? I am talking about the person not necessarily being here in Ottawa but being in their own background providing translation. Are we talking about a huge number of dollars here?

[Translation]

Mr. Wood: I could not tell you. We know that in general, the price of technology is constantly dropping. A few years ago, we organised a videoconference country-wide that cost \$200 per hour per city. The costs are lower now. The cost certainly represents a barrier, but I would not say that this is the biggest challenge. The greatest challenge is success on the technological level. You can have a videoconference connecting various cities, and it works well when people are speaking the same language, but once you introduce interpretation — and I am not saying that this is not done — you have to take the time to do it properly. Otherwise, it is frustrating for everyone. It is frustrating for the participants, for the listeners and for the interpreters. However, it can be done if you take the proper amount of time.

You mentioned interpreters who were available in Northern Quebec or in Yellowknife. I was thinking of going there to meet with the associations and going to the assembly in Yellowknife to meet with the authorities there. I am going to Iqaluit this summer. I am going to see how they operate and what resources they have. It would be nice if a company were ready to provide the service to us, but since we accredit the companies, we must ascertain the quality. If the quality is not there, that does not mean that we

Pour les comités, il arrive occasionnellement que l'interprétation à relais soit utilisée précisément lorsqu'un témoin est incapable de s'adresser à un comité en anglais ou en français. Cela peut être en langue autochtone, mais aussi en n'importe quelle autre langue. À ce moment, on fait l'interprétation à relais, même si ce n'est pas l'idéal. On le fait exceptionnellement. Pour le Comité sénatorial des pêches et des océans cet automne, si on obtenait à l'avance la liste des témoins, on pourrait avoir un interprète dans la bonne langue, même si ce n'est que vers l'anglais. À ce moment, on ferait l'interprétation à relais, mais ce serait à titre exceptionnel afin de permettre à ce témoin de s'exprimer dans sa propre langue. Il peut y avoir un témoin par semaine ou par deux semaines, mais cela demeure occasionnel.

Si on regarde le fonctionnement du comité en ajoutant l'inuktitut, il faut qu'on cherche plus, il faudrait tester l'interprétation à distance. Vous proposez que ce soit un peu le laboratoire qu'on utiliserait pour évaluer la meilleure approche.

[Traduction]

Le sénateur Watt : J'aimerais avoir une précision sur ce que vous avez dit précédemment. Aujourd'hui, la technologie est bien différente de ce qu'elle était auparavant. S'il était possible de constituer un groupe de traducteurs, non seulement pour le Sénat, mais pour tous les Canadiens, et si la distance n'est plus un obstacle, combien en coûterait-il pour avoir recours à un groupe de traducteurs et d'interprètes par Internet, à partir du Nunavik, du Nunavut et du Labrador? Je parle de gens qui pourraient fournir ces services à partir de leur propre région, sans être nécessairement ici à Ottawa. Les coûts seraient-ils astronomiques?

[Français]

M. Wood : Je ne suis pas en mesure de le dire. Nous savons qu'en général, les prix de la technologie baissent tout le temps. Il y a quelques années, on avait organisé une vidéoconférence au pays qui coûtait 200 \$ de l'heure par ville. Les coûts sont moindres maintenant. Il est certain que le coût est un obstacle, mais je m'aventurerais à dire que ce n'est pas le plus grand. Le plus grand défi est celui de la réussite sur le plan technologique. Vous pouvez avoir une vidéoconférence entre différentes villes, cela va bien lorsque les gens parlent la même langue, mais lorsqu'on introduit l'interprétation — je ne dis pas que cela ne se fait pas —, il faut prendre le temps de bien le faire. Sinon, c'est frustrant pour tout le monde. C'est frustrant pour les participants à la réunion, pour les auditeurs et pour les interprètes. Cependant, cela peut être fait, si on prend le temps qu'il faut.

Vous parliez d'interprètes disponibles dans le Nord du Québec ou à Yellowknife. Je pensais aller sur le terrain pour rencontrer des associations et aller à l'assemblée de Yellowknife afin d'y rencontrer les autorités. Je vais à Iqaluit cet été. Je vais voir comment ils fonctionnent et quels sont leurs ressources. Ce serait bien si une compagnie était prête à nous fournir le service, mais comme nous accréditons les compagnies, nous devons nous assurer de la qualité. Si la qualité n'est pas là, cela ne veut pas dire

would not do business with them. We would have to see how the service could be improved to provide parliamentarians with the service and the quality that they are entitled to expect from the Translation Bureau.

This can all be done, but we must take the time to do it properly.

[*English*]

Blair Armitage, Clerk of the Committee: I want to call to the committee's attention the experience we had with the House of Lords when we looked at televising questions. You will remember the number of sound delays and picture quality problems that we had. At both Westminster and Ottawa, we had state of the art equipment. There was nothing wrong with our equipment. The intermediary equipment was the problem, and we cannot choose that. We have no control over the quality or amount of bandwidth available from two different points, whether it is across the country or across the Atlantic. From what I have been told, the only way to guarantee a quality connection is to pay extra and go with a satellite connection. On behalf of the committee, over the summer, I would undertake to look into what it would take to build in that kind of quality infrastructure.

I know from past experience that the interpreters sometimes have a terrible time with remote locations, even with a good connection, but with a poor quality connection and poor quality sound, it causes them no end of trouble. It would be an exercise in frustration for all of you.

The Chairman: Iqaluit, in the medical field, for the last 20 years has used video conferencing extensively. In my previous life, I dealt with them on an ongoing basis. They have good transmission of information, and they can look at X-rays and everything. The technology is there.

Senator David P. Smith (*Deputy Chairman*) in the chair.

Senator Di Nino: I would like to address the comment made by Senator Smith. We have been looking at this for a while, Mr. Wood. This is not the first time you have appeared before us. It is fair to say there is an honest interest on behalf of this committee, to the degree that it is possible, to accommodate the request of Senator Watt and Senator Adams, particularly, in the language of Inuktitut. We also need to understand that translation cannot be limited to Inuktitut. We must be prepared to respond to other colleagues from other areas with different Aboriginal languages. If we can focus on the Inuktitut for now, I believe there is a real consensus to try to provide this service and accommodate our colleagues.

qu'on ne ferait pas affaire avec eux. Il faudrait voir comment améliorer le service pour fournir aux parlementaires le service et la qualité qu'ils sont en droit d'attendre du Bureau de la traduction.

Tout cela peut être fait, mais il faut prendre le temps de bien le faire.

[*Traduction*]

Blair Armitage, greffier du comité : Permettez-moi de rappeler au comité ce qui s'est passé lorsque nous avons entendu des témoins de la Chambre des lords, et que nous avons envisagé la possibilité de télédiffuser les délibérations du Sénat. Vous vous rappellerez que nous avons eu de nombreux problèmes de retard du son et de qualité de l'image. Et pourtant, nous avons de l'équipement très moderne, tant à Westminster qu'à Ottawa. Les problèmes ne venaient pas de notre équipement. Ils venaient de l'équipement intermédiaire, sur lequel nous n'avons aucun pouvoir. Nous ne pouvons rien faire pour améliorer la qualité ou la quantité de la bande passante disponible entre deux endroits, que ce soit à l'intérieur du pays ou outre-mer. D'après ce qu'on m'a dit, le seul moyen de garantir une connexion de qualité est de payer des frais supplémentaires pour avoir une connexion par satellite. Je suis prêt à examiner, au cours de l'été, ce qui serait nécessaire pour obtenir une infrastructure de cette qualité, pour le comité.

Je sais, pour en avoir fait l'expérience, que les interprètes ont parfois beaucoup de difficulté à interpréter des vidéoconférences, même lorsque la connexion est bonne. Alors, lorsque la connexion est médiocre et que le son est mauvais, ils ont beaucoup de mal à faire leur travail. Personne ne serait satisfait.

Le président : À Iqaluit, on a beaucoup utilisé les vidéoconférences dans le domaine de la médecine, depuis 20 ans. Dans le cadre de mes activités professionnelles antérieures, je tenais constamment des consultations de ce genre. La transmission de l'information est bonne, et il est possible entre autres d'examiner des radiographies. La technologie existe.

Le sénateur David P. Smith (*vice-président*) occupe le fauteuil.

Le sénateur Di Nino : Je voudrais revenir sur une observation du sénateur Smith. Nous examinons cette question depuis quelque temps, monsieur Wood. Ce n'est pas la première fois que vous comparez devant nous. Il faut dire que notre comité fait un effort honnête pour satisfaire à la demande des sénateurs Watt et Adams, dans toute la mesure du possible, en ce qui concerne l'inuktitut. Nous devons également comprendre que ces services ne peuvent pas être limités à l'inuktitut. Nous devons être prêts à pouvoir les offrir à d'autres collègues venant de régions différentes et parlant d'autres langues autochtones. Mais si nous pouvons nous concentrer sur l'inuktitut, pour l'instant, je crois que nous sommes tous d'accord pour essayer de fournir ce service à nos collègues.

I heard Mr. Wood say that, in effect, it is difficult to find qualified people. I was struck by his statement that, at a recent evaluation, there were 17 people and only two were qualified. That will be an issue with which we will need to deal. That is by way of an introduction.

My question is also on the remote aspect. Particularly because of the limited number of qualified individuals at this time, it seems to me, that is probably the way we must look at these things generally, although if we happen to be in the area where the interpreters are, then we should try to use their services in the same location.

I am afraid of the devil being in the details with the remote. I wanted to mention — and our clerk did — the experience we had a couple of weeks ago with the House of Lords, where we had three different interruptions. That may be because the transmission is transatlantic; it may be less problematic if it is domestic. We are likely looking only at domestic as opposed to transatlantic, and maybe we should restrict the effort at this point to a national effort only.

My first question is, how important is it for the interpreters to be able to see the speakers? How much efficiency is lost if we put a blanket over the interpreters? Mr. Wood, you may want to tackle that question, and perhaps the interpreters can give us an opinion as well.

[Translation]

Mr. Wood: If the committee allows it, we could ask them directly.

[English]

Henri Bagdadi, Freelance Interpreter, as an individual: In answer to your question, Senator Di Nino, we generally want to be present on location. We want to be able to interact with the people for whom we are working. We want to be able to obtain documents from them. We are never assured of being able to obtain them if we are at a distance, and interpreters rely on documentation considerably. That is one of our primary objectives.

The Deputy Chairman: Do you mean a prepared text or notes?

Mr. Bagdadi: Yes, or even the subject matter. A lot of things are read in a committee quickly and if we do not have the text before our eyes, we have a hard time rendering it in the other language.

Senator Di Nino: That is a good point, but I suspect if we are connected, we are probably connected by Internet and can probably provide the interpreters with that information beforehand when possible, nearly instantaneously if that documentation is a needed component to make the interpretation more valid. Please continue.

Si j'ai bien entendu, M. Wood a déclaré qu'il est difficile, en fait, de trouver du personnel qualifié. J'ai été frappé lorsqu'il a dit qu'à un concours récent où il y avait 17 candidats, deux seulement se sont qualifiés. C'est un problème avec lequel nous devons composer. C'était mon préambule.

Ma question porte également sur le service à distance. Compte tenu du nombre limité de personnes qualifiées dont nous disposons à l'heure actuelle, c'est probablement la solution que nous devons adopter. Par contre, si nous nous trouvons dans la même région que les interprètes, nous devrions alors avoir recours aux services de ceux qui s'y trouvent.

En ce qui concerne les services à distance, je crains que ce soit les détails qui nous perdent. Je voulais mentionner — comme l'a fait notre greffier — ce qui s'est passé il y a quelques semaines lorsque nous avons entendu des représentants de la Chambre des lords. Nous avons eu trois interruptions. C'est peut-être dû au fait que la transmission venait d'outre-mer; il y a peut-être moins de problèmes lorsque le signal est transmis à l'intérieur du pays. Nous aurons probablement recours à des gens qui se trouvent au Canada, plutôt qu'outre-mer, et nous devrions limiter pour l'instant nos efforts à ce qui peut être fait à l'échelle nationale.

Ma première question est la suivante : dans quelle mesure est-il important pour les interprètes de pouvoir voir l'orateur? Qu'est-ce qui est perdu en efficacité si les interprètes ne peuvent pas voir les orateurs? Vous pourriez peut-être essayer de répondre à cette question, monsieur Wood, et les interprètes pourraient aussi nous dire ce qu'ils en pensent.

[Français]

M. Wood : Si le comité le permet, on pourrait le leur demander directement.

[Traduction]

Henri Bagdadi, interprète-pigiste, à titre personnel : Pour répondre à votre question, sénateur Di Nino, nous préférons généralement nous trouver sur place. Nous voulons être en mesure d'interagir avec les gens pour qui nous travaillons. Nous voulons pouvoir obtenir leurs documents. Si nous interprétons à distance, nous n'avons jamais l'assurance de pouvoir obtenir le document, et les interprètes comptent beaucoup sur la documentation. C'est l'un de nos principaux objectifs.

Le vice-président : Vous parlez de textes rédigés ou de notes?

M. Bagdadi : Oui, ou même simplement l'énoncé du sujet. Il arrive souvent dans une réunion de comité que des textes soient lus rapidement, et si nous n'avons pas ce texte sous les yeux, il nous est bien difficile de le traduire dans l'autre langue.

Le sénateur Di Nino : C'est un bon argument, mais si nous sommes connectés, probablement par Internet, il est sans doute possible de fournir aux interprètes de l'information à l'avance, si possible, à peu près simultanément, s'il y a des documents nécessaires à l'interprétation. Continuez, je vous prie.

Mr. Bagdadi: That is true. However, there are often failures in communication and they are remedied only by direct immediate presence, I would say.

Senator Di Nino: I guess my question dealt more with, is it important that you see me speaking when you are interpreting what I am saying? Is it critical, or can you do a fairly good job without necessarily seeing my mouth move or my body move?

Mr. Bagdadi: Body language is useful for an interpreter, and seeing the image is useful. That said, we have one blind interpreter at the present time and he usually does his work well. I assume that if push comes to shove, it can be done; but it is an extremely difficult thing to require interpreters not to be able to see the speakers for whom they are working.

Senator Di Nino: Thank you, I appreciate that. If I can continue for a moment, I guess that was an important question.

The Deputy Chairman: Mr. Wood, do you want to comment?

[*Translation*]

Mr. Wood: In my opinion, if we try out remote interpretation, obviously the interpreter must see what is going on from the place where he is. That is essential. We cannot provide the interpreter with just the sound. This we know from experience.

All the interpreters tell me that not seeing what is going on affects the quality of the interpretation. Actually, in the Senate, the interpreters cannot see one part of the chamber from the booths. This is very frustrating for them, because often they cannot see which senator is speaking. The visual component provides information. If the interpreter is to do his job well, he needs several sources of information. There is the actual speech, but there is the visual component as well.

To conclude, I would like to add that there are some experiments going on with conferences held over the Internet. They are called Webinars, which is short for “Web Seminar.” The experiment is still at a very preliminary stage. In our work, we are often presented with inventions that someone intends to patent that will be the greatest thing since sliced bread, an invention that will solve all our problems, but actually they are just office applications. We need what I would call industrial applications. It is not that they do not exist, but often we need the second stage of development.

Conferences are held over the Internet, but the quality is very uneven at present. As I was saying a few moments ago, it is true that videoconferences often work out well. I take part in them as part of my own job, and there is no problem. But when you add interpretation, that means a certain discipline, arrangements must be made, procedures must be followed. And if you want the interpretation to go smoothly, the participants must be aware that they are being interpreted.

M. Bagdadi : C’est vrai. Cependant, il y a souvent des problèmes de communication, et il est plus facile d’y remédier si nous sommes directement sur place.

Le sénateur Di Nino : Ma question était davantage de savoir s’il est important pour vous de me voir, quand vous interprétez ce que je dis. Est-ce essentiel? Pouvez-vous faire un travail satisfaisant sans nécessairement voir mes lèvres bouger ou me voir en personne?

M. Bagdadi : Le langage corporel est très utile aux interprètes, de même que l’image. Cela dit, nous avons actuellement un collègue interprète aveugle qui réussit à bien faire son travail. Cela peut se faire, je suppose, au pis-aller; mais il est extrêmement difficile pour les interprètes de ne pas pouvoir voir les orateurs pour qui ils travaillent.

Le sénateur Di Nino : Merci, je comprends. Si vous me permettez de continuer, c’était sans doute une question importante.

Le vice-président : Monsieur Wood, souhaitez-vous répondre?

[*Français*]

M. Wood : Pour moi, il est évident que si on teste l’interprétation à distance, il faut que l’interprète voie ce qui se passe de l’endroit où il est. C’est essentiel. On ne peut pas avoir un interprète qui a juste le son. Cela fait partie de notre expérience.

Tous les interprètes me disent que ne pas voir ce qui se passe affecte la qualité de l’interprétation. D’ailleurs, au Sénat, là où les installations sont situées, il y a une partie de la Chambre que les interprètes ne peuvent pas voir. Cette situation les frustre beaucoup parce que souvent, ils ne peuvent pas voir quel sénateur prend la parole. Le visuel fournit de l’information. L’interprète, pour bien faire son travail, a besoin de plusieurs sources d’information. Il y a le parler, mais il y a aussi le visuel.

Pour terminer, j’aimerais rajouter qu’il y a, en ce moment, des expériences de conférences par Internet, ils appellent cela le Webinar — pour « Web Seminar ». C’est encore à un stade très préliminaire. Dans notre travail, nous sommes souvent confrontés à une situation où quelqu’un va faire breveter une invention qui sera la découverte du siècle devant résoudre tous nos problèmes, mais ce sont des applications de bureau. Nous avons besoin d’applications que je qualifierais d’industrielles. Ce n’est pas qu’elles n’existent pas, mais souvent c’est le deuxième stade.

Les conférences par Internet se font, mais la qualité est très instable en ce moment. Comme je le disais tantôt, il est vrai que les vidéos conférences fonctionnent souvent bien. J’y participe dans le cadre de mes fonctions, il n’y a pas de problème. Mais lorsqu’on ajoute l’interprétation, cela implique une discipline, des modalités, une procédure. Et pour que cela fonctionne bien, il faut que les participants soient au courant.

A number of technical details must be checked. For example, assume that a conference is held between two cities. In one, there is a technician on site, but there is no technician in the other city. If there is a technical glitch in the second city, the whole thing falls apart. Little details like that make all the difference.

[English]

Senator Di Nino: I did not want to prolong this. This is precisely why I wanted to ask my question because I think we need to have a better idea of what we are getting into if we look at remote interpretation.

A number of problems may arise, and we should recognize that there is a totally different atmosphere between a conference among colleagues that are dealing with the same subject matter and witnesses who present a point of view at a committee. It may be easier to do something in the chamber than it would be to do something at a committee that is remote.

I want to repeat that the idea of using the Fisheries Committee as a trial project is a good one. We should look at that. We will likely make mistakes. We know that, and so be it because we will learn from it. I do not think there is any objection on behalf of colleagues, from the number of times that we have discussed this matter, in our honest interest in trying to accommodate our colleagues.

The Deputy Chairman: Let me mention some points of information here. I checked with the clerk as to whether we require a motion recommending that, assuming there is a consensus that we start off with the Fisheries Committee. I am advised by the clerk that we do not, that there is precedent. The Fisheries Committee itself can do that.

The second point is that I was chatting with Senator Keon before he left and pointed out that given how close we are to rising for the summer — I am not even sure we will meet next week as there is all this talk of sitting in July and August, but in the event they do not — I think it is probably a good idea that we strike a subcommittee that could monitor this. To the extent that we need to be ready for the fall, we can be in touch with Senator Watt and Senator Adams in particular, and that subcommittee should be struck. We should have a subcommittee that can monitor this matter over the summer and you can give that thought. We do not have to decide that right now.

Senator Di Nino: Mr. Chairman, —

The Deputy Chairman: Senator Keon said he was anxious to be on it himself.

Senator Di Nino: That is a wonderful idea, but you, I and Senator Fraser were involved in such a subcommittee that met during the summer. If we create a subcommittee, we must make sure we have the authority of the Senate because we were criticized and chastised. In effect, we had to decide that we were not a subcommittee but a group of people who had an interest and an issue. If we do that, and it is not a bad idea,

Il y a des détails techniques qui doivent être vérifiés. Je prends pour exemple une conférence entre deux villes. Dans l'une d'elles, il y a un technicien et aucun dans l'autre. S'il y a un ennui de l'autre côté, c'est foutu. Ce sont de petits détails comme ça qui font la différence.

[Traduction]

Le sénateur Di Nino : Je ne voulais pas m'éterniser là-dessus. C'est précisément pourquoi je posais la question car je pense que nous devons avoir une meilleure idée de ce qui nous attend si nous envisageons l'interprétation à distance.

Certaines difficultés pourraient surgir. Nous devrions reconnaître que l'atmosphère est complètement différente si des collègues discutent entre eux d'un même sujet et si des témoins viennent présenter leur point de vue devant un comité. Il peut s'avérer plus facile d'avoir recours à l'interprétation à distance pour les travaux du Sénat que ceux d'un comité.

Je le répète, se servir du Comité des pêches à titre d'essai est une bonne idée. Nous devrions y songer. Nul doute que nous commettrons des erreurs. Nous le savons mais, qu'à cela ne tienne, nous en tirerons des leçons. Étant donné le nombre de discussions que nous avons eues sur le sujet, je pense qu'aucun de nos collègues ne refusera que nous fassions un effort honnête pour essayer de rendre service à nos collègues.

Le vice-président : Je voudrais ajouter un complément d'information ici. J'ai demandé au greffier s'il nous fallait adopter une motion recommandant cette mesure, à supposer que nous nous entendions pour commencer par le Comité des pêches. Il me dit que ce n'est pas nécessaire car il y a des précédents. Le Comité des pêches peut lui-même le faire.

Je me suis entretenu avec le sénateur Keon avant son départ, et il m'a fait remarquer que nous étions sur le point d'ajourner nos travaux pour l'été. Je ne suis même pas sûr que nous nous réunirons la semaine prochaine car la rumeur veut que nous siégerions en juillet en août mais, même si ce n'était pas le cas, à mon avis, il serait bon de constituer un sous-comité pour suivre ce dossier. Si nous voulons pouvoir offrir le service dès l'automne, nous pourrions rester en contact avec les sénateurs Watt et Adams en particulier, et former un sous-comité qui pourrait s'occuper de la question au cours de l'été. Je vous laisse y réfléchir car nous n'avons pas à prendre une décision tout de suite.

Le sénateur Di Nino : Monsieur le président...

Le vice-président : Le sénateur Keon m'a dit qu'il souhaitait ardemment en faire partie.

Le sénateur Di Nino : C'est une idée épatante. Toutefois, l'été dernier, vous-même, le sénateur Fraser et moi avons siégé à un sous-comité de ce genre. Si nous créons un sous-comité, il faudra nous assurer d'avoir l'aval du Sénat car notre expérience nous a valu critiques et admonestations. En effet, il nous a fallu décréter que nous ne constituions pas un sous-comité mais un groupe de gens qui s'intéressaient à une question en particulier. Si nous

let us make sure we obtain permission from whatever source is appropriate so that it has the authority to act.

The Deputy Chairman: I will have the clerk muse on that proposition and we will clear that up before we break. I suspect if there are meetings, they would probably be by phone conference.

[Translation]

Senator Joyal: Mr. Wood, I gather that no provision within your collective agreement keeps you from using an Aboriginal-languages interpretation service outside of the framework of that collective agreement?

Mr. Wood: No.

Senator Joyal: So we would not find ourselves facing a grievance or another procedure like that?

Mr. Wood: If we were to use freelancers?

Senator Joyal: Yes.

Mr. Wood: No, not at all.

Senator Joyal: Fine. Secondly, you mentioned that the average cost would be \$200 per hour. Is that a standardized cost, or is it the cost from previous contracts with aboriginal translators?

Mr. Wood: No. I was telling you about a videoconference that I had organized a few years ago, and those were the costs relating to telecommunications. No interpreter was involved.

Senator Joyal: So you cannot tell us today what the average cost or the hourly rate would be to hire an Aboriginal-language interpreter from outside the organization?

Mr. Wood: I could tell you what the rate currently is for official languages.

Senator Joyal: No, for Aboriginal languages.

Mr. Wood: Just to give you a very rough idea, for other languages such as Italian or Spanish, it varies between \$550 and \$650 per day.

Senator Joyal: Did you provide the Aboriginal-languages interpretation services that were required for the discussions surrounding the Kelowna accord?

Mr. Wood: I believe so, but I would have to check; generally speaking, we would provide that, yes.

Senator Joyal: To find out what the real costs are, on the basis of recent examples — the Kelowna discussions were about two years ago — we could ask the subcommittee to look into that.

[English]

The subcommittee could look into that bill and see how the costs are distributed and so on.

décidons de procéder ainsi, et l'idée n'est pas mauvaise, assurons-nous d'obtenir la permission de le faire auprès des autorités compétentes afin que l'éventuel sous-comité ait le pouvoir d'agir.

Le vice-président : Je vais laisser le greffier réfléchir à cette suggestion et nous prendrons une décision avant l'ajournement. Je suppose que les réunions prendront sans doute la forme de téléconférences.

[Français]

Le sénateur Joyal : M. Wood, je comprends donc qu'aucune disposition au sein de votre convention collective ne vous empêcherait de recourir à un service d'interprétation en langue autochtone à l'extérieur du cadre de cette convention collective?

M. Wood : Non.

Le sénateur Joyal : On ne pourrait donc pas se retrouver face à un grief ou une procédure de ce genre?

M. Wood : Dans l'éventualité où nous ferions appel à des pigistes?

Le sénateur Joyal : Oui.

M. Wood : Non, non.

Le sénateur Joyal : D'accord. Deuxièmement, vous nous avez mentionné que le coût moyen serait de 200 \$ par heure. Ce coût est-il normalisé ou bien est-ce le coût que représente des contrats antérieurs reliés à l'embauche de traducteurs autochtones?

M. Wood : Non. Je vous parlais en fait d'une vidéoconférence que j'avais organisée il y a quelques années et il s'agissait des coûts reliés aux télécommunications. Aucun interprète n'était impliqué.

Le sénateur Joyal : Vous n'êtes donc pas en mesure de nous dire aujourd'hui quel serait le coût moyen ou le taux horaire que pourrait représenter l'embauche d'un interprète en langue autochtone à l'extérieur?

M. Wood : Je pourrais vous dire ce qu'il en est en ce moment pour les langues officielles.

Le sénateur Joyal : Non, en langue autochtone.

M. Wood : Ce ne serait que pour vous donner une idée parce qu'il y a également d'autres langues comme l'italien ou l'espagnol et cela varie entre 550 \$ et 650 \$ par jour.

Le sénateur Joyal : Est-ce vous qui aviez fourni les services d'interprétation en langue autochtone qui ont été requis lors des discussions entourant l'accord de Kelowna?

M. Wood : Je dirais oui, sous réserve de vérification; généralement, oui.

Le sénateur Joyal : Pour avoir une idée de ce que représentent les coûts réels en termes d'exemples récents — cela remonte à il y a deux ans environ — nous pourrions demander au sous-comité.

[Traduction]

Le sous-comité pourrait examiner cette facture et voir comment les coûts sont répartis, notamment.

[*Translation*]

Could you look into that particular case? You may not have the answer today, but perhaps you could find out for us whether all the translators and interpreters were on site or if some were providing remote interpretation, as you put it, given the availability of people.

It would be interesting to find out how that meeting went and how the translation service was provided at that time so that we could learn more about this topic.

[*English*]

I think the subcommittee might want to look into that to see if that was the case.

[*Translation*]

My next question has to do with the visibility of people being interpreted. I totally understand that it is easier for an interpreter to see the person, because sometimes it allows him to pick up various cues from the person's body language.

But quite often as well, the person is not really visible. From the booths that are located above the Senate galleries, I can assure you that unless you have a telescope — when you look down, you can tell whether the person is standing here or there, but you cannot make out the details of the person as easily as if you were to look at me or if I were to look through the pane of glass that separates us from the two interpreters this morning. Certainly it is easier for the two interpreters to see me now.

However, if the two interpreters are in the upper balcony, the visibility in some cases may be relatively limited. I understand what the optimal conditions are for interpretation, but often interpretation is done without the speaker being completely visible to the interpreter. Am I wrong when I make these statements, or am I pretty close to the reality?

Mr. Wood: As for the Senate booths, I have lost track of how many complaints I have received from interpreters about these booths ever since I became director. Indeed, they complain that they cannot see the speakers. It is true that in some situations, an interpreter must work in circumstances that are far from optimal. It happens all the time, especially when travelling. But they are temporary conditions, and for short periods of time. If such conditions were to become the interpreters' regular working conditions, that could cause me problems.

Senator Joyal: I see. But for the experiment that we would like to carry out — we mentioned the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans a few moments ago — could we carry out such an experiment and be able to draw some relative conclusions, depending on the conditions, be they optimal or not?

Mr. Wood: You certainly could.

[*English*]

Senator Joyal: The next point, Mr. Chair, comes back to earlier meetings that we have had, and I am looking at our colleague and friend, Senator Watt, in relation to that.

[*Français*]

Pourriez-vous vérifier ce cas en particulier? Vous n'avez peut-être pas la réponse aujourd'hui, mais peut-être pouvez-vous vérifier si tous les traducteurs ou interprètes étaient présents sur place ou si certains étaient, comme vous le dites, à distance, compte tenu de la disponibilité des personnes.

Il serait intéressant de savoir de quelle façon cette expérience s'est déroulée et comment le service de traduction avait été offert à ce moment, afin d'en apprendre davantage à ce sujet.

[*Traduction*]

Le sous-comité voudra sans doute vérifier si c'était le cas.

[*Français*]

Ma question suivante concerne la visibilité des personnes dont la langue est interprétée. Je comprends parfaitement que c'est plus facile pour un interprète de voir la personne, puisque cela permet parfois de saisir des nuances reliées au langage du corps.

Mais il arrive aussi très souvent que l'intervenant ne soit pas vraiment visible. Des cabines situées dans les tribunes au Sénat, je vous assure qu'à moins d'avoir une longue vue — lorsque vous regardez en bas, vous savez que la personne est debout là ou là, mais le détail de la personne n'est pas aussi facilement identifiable que si vous me regardez ou si je regarde la vitre qui nous sépare des deux interprètes ce matin. Il est certain que c'est plus facile pour les deux interprètes de me voir maintenant.

Cependant, si les deux interprètes sont dans le poulailler en haut, la visibilité dans certains cas peut être relativement limitée. Je comprends les conditions optimales d'interprétation, mais dans plusieurs cas l'interprétation est effectuée sans que la personne ne soit complètement visible par l'interprète. Ai-je tort en faisant ces affirmations ou suis-je assez près de la réalité?

M. Wood : Concernant les installations du Sénat, je ne compte plus les plaintes provenant des interprètes depuis que je suis en poste. Effectivement, ils se plaignent du fait qu'ils ne voient pas les orateurs. Il est vrai que dans certaines situations, un interprète doit effectuer l'interprétation dans des circonstances loin d'être optimales. Cela arrive tout le temps, en voyage surtout. Mais c'est temporaire et pour de courtes périodes. Si cela doit devenir les conditions de travail régulières de l'interprète, cela pourrait me causer des problèmes.

Le sénateur Joyal : D'accord. Mais on comprend que pour l'expérience que nous voudrions mener — on a parlé du Comité sénatorial permanent des pêches et des océans tantôt — il serait possible de concevoir qu'ait lieu une expérience dont les conclusions pourraient être relatives, selon les conditions optimales ou non dans lesquelles se déroulerait l'expérience?

M. Wood : C'est certain.

[*Traduction*]

Le sénateur Joyal : Monsieur le président, je reviens maintenant à un sujet qui a fait l'objet de nos séances précédentes et je me tourne vers mon collègue et ami, le

I understood at that time that one avenue that was considered was to try an experiment in the chamber with the text. In other words, a senator was to give a text and notice ahead of time. The text, of course, would have circulated among the translators and we could experiment with translation, maybe with a relay, so that we learn the difficulties, the mishaps and the good aspects of the experience. I thought that was one way of approaching the proposal.

I understand this morning that we have a request from the Fisheries Committee, and that is, of course, in a different context. During the last meetings of this committee, I think it was last year, we came to some kind of consensus — I will not say it was a conclusion — but it was that option we were considering. Do I understand from our discussion this morning that we will stand that approach and investigate the Fisheries Committee meeting or can the two be put to a trial later this fall?

The Deputy Chairman: I do not think anything is carved in stone. My own reaction would be that I am happy with a two-track policy. I think our two colleagues want to proceed with the Fisheries Committee proposal. That is my understanding of what they said to me.

Senator Watt: I was the one that approached you on this matter and Senator Adams was not around. I said at that time, that at least we could move on to where the most need is at this point at the committee level. However, that does not mean that I was not looking for an alternative; a way of leaving the issue of what we need on the floor. We did not even talk about that.

The Deputy Chairman: I do not think it is one or the other. I think we should do them both when we are ready to do them.

Senator Joyal: If I recall, at our last meeting before this one, it was proposed that the committee go to Iqaluit to see how the system functions. I understand from the testimony of Mr. Wood this morning that he intends to go. If the subcommittee is formed, could the chair of the subcommittee go with Mr. Wood, or any other members who want to go? I understand the subcommittee will probably be three senators, so that could be an opportunity to reduce the cost. I know there have been all kinds of questions.

The Deputy Chairman: I hope we have funding for that. I need to turn to the clerk for that. I have discussed this briefly with him. He did not feel a motion was necessary and this would be a working group.

Mr. Armitage: The response I gave to the chair briefly on the side was in respect to a working group of senators monitoring our progress in trying to meet the proposal of the Fisheries Committee.

I hasten to add that, in saying that, a motion might not be necessary to cover what the Fisheries Committee is doing. I base that on the fact that they have done it before. With the agreement of the members of that committee, they have tried Aboriginal interpretation in the past. As well, *mutatis mutandis*,

sénateur Watt, en l'occurrence. J'ai cru comprendre qu'une des solutions envisagées était de faire une expérience au Sénat, avec un texte. Autrement dit, le sénateur intéressé fournirait un texte et un préavis. Bien entendu, le texte aurait été distribué aux interprètes et nous pourrions faire une tentative d'interprétation, en relais peut-être, afin de tirer des leçons des difficultés, des contretemps et des bons aspects de l'expérience. Je pensais que c'était une façon d'envisager la proposition.

Cependant, ce matin, on demande d'offrir le service au Comité des pêches et, bien sûr, le contexte est différent. Au cours des dernières réunions du comité, l'année dernière, je pense, nous avons trouvé une sorte de consensus — je ne dirai pas que c'était une conclusion — mais c'est ce que nous songions précisément à faire. Dois-je comprendre, étant donné la teneur de nos délibérations de ce matin, que ce projet sera mis de côté et que c'est le Comité des pêches qui fera l'objet des essais? Pouvons-nous faire des essais aux deux endroits cet automne?

Le vice-président : Je pense qu'il n'y a rien de gravé dans la pierre. Spontanément, je serais content que nous en fassions aux deux endroits. À mon avis, nos deux collègues souhaitent retenir la proposition concernant le Comité des pêches. C'est ce que j'en conclus d'après ce qu'ils m'ont dit.

Le sénateur Watt : C'est moi qui ai abordé la question avec vous et le sénateur Adams n'était pas présent. Je vous ai dit alors que nous pouvions du moins parer au plus nécessaire, en l'occurrence aux travaux des comités. Toutefois, cela ne veut pas dire que j'ai laissé tomber l'autre possibilité; c'est une façon de ne pas perdre de vue nos besoins. Nous n'avons même pas parlé de nos besoins au Sénat.

Le vice-président : Je ne pense pas qu'il faille choisir entre l'un ou l'autre. À mon avis, quand nous serons prêts, nous devrions faire les deux.

Le sénateur Joyal : Si je me souviens bien, lors de la dernière réunion, on a proposé que les membres du comité aillent à Iqaluit voir comment le système y fonctionne. Dans son témoignage, M. Wood nous dit ce matin qu'il a l'intention de s'y rendre. Si le sous-comité est constitué, le président du sous-comité pourrait-il accompagner M. Wood et tous les autres membres qui souhaiteraient se joindre à eux? Le sous-comité devrait réunir trois sénateurs, de sorte que le coût ne sera pas exorbitant. Je sais que les déplacements ont suscité toutes sortes de contestations.

Le vice-président : J'espère que nous avons le budget nécessaire. Il nous faut consulter le greffier à ce propos et j'en ai déjà discuté brièvement avec lui. Selon lui, puisqu'il s'agirait d'un groupe de travail, il ne serait pas nécessaire de faire adopter une motion.

M. Armitage : Ce que j'ai répondu rapidement au président avait trait à la constitution d'un groupe de sénateurs chargés de suivre les mesures prises pour donner suite à la proposition concernant le Comité des pêches.

Je m'empresse d'ajouter qu'il ne serait sans doute pas nécessaire d'adopter une motion pour offrir le service au Comité des pêches. J'en veux pour preuve que cela a déjà été fait auparavant. Avec l'accord de ses membres, le Comité des pêches a eu recours à l'interprétation en langues autochtones

the procedures in committee should follow those of the chamber, and that has been the practice of the chamber as well. The permission of the chamber was sought prior to allowing Senator Adams to make his recent speech in Inuktitut and in previous cases where I believe Senator Watt assisted with that kind of interpretation. In the last instance, though, a point of order or a question of privilege was raised about the quality of the French interpretation. It was raised by both Senator Corbin and Senator Comeau, I believe.

In terms of whether the Senate needs to give permission to the committee, I think the practice, precedent and interpretation of those things appear to give them permission to proceed if the committee itself agrees formally. Second, if a working group of senators from this committee want to monitor our progress in making that happen, it would be a simple agreement on that fact. Perhaps the steering committee could be kept apprised of our progress and give us guidance.

With respect to travelling to Iqaluit and Yellowknife, my best information from the two clerks there is that the first time we will have a coincidence of the two legislatures sitting at the same time probably will not be until the end of October or early November. At that point, any members of the committee who want to travel are able to do so because we have funding for that trip.

The Deputy Chairman: In the meantime, I mention on the record, so it is duly noted, that in terms of the working committee, we should include, on an honorary basis, Senator Rompkey, because he is the chair of the Fisheries Committee, even though he is not on this committee. He must be included on this trip. Senator Watt, it makes sense for you to be included. You can dialogue with Senator Adams and, when he wants to be included, he can be too.

[Translation]

Mr. Wood: In fact, it is true that it would be better to go to Iqaluit or to Yellowknife in September or October when they are sitting. The reason why I am going this summer is that I am taking part in the annual Hansard conference that will be held in Iqaluit this year. I will take advantage of being there to see if people are available. But it is true that it would be better to wait until October.

[English]

Senator Fraser: Mr. Wood, since you are going to a conference about Hansard, it would be helpful, I think, if we could have, in the form of a memo, any pertinent indications that you glean, because obviously there are complexities with Hansard. I do not believe anybody has talked about publishing our journals in any language other than English and French.

On the other hand, even with the truly awesome skills of our services, we all know that, on occasion, the person who spoke or somebody else may have some difficulties with the translations that have been provided. I would like to know if there is some

par le passé. En outre, *mutatis mutandis*, la procédure au comité doit être calquée sur celle du Sénat, et c'est ainsi que les choses se sont faites au Sénat. Le sénateur Adams a demandé la permission au Sénat avant de prononcer un discours en inuktitut récemment et pour faire d'autres interventions précédemment, pour lesquelles le sénateur Watt l'a aidé pour l'interprétation. La dernière fois qu'il a parlé cependant, la qualité de l'interprétation française a donné lieu à un rappel au Règlement ou à une question de privilège. Si je ne m'abuse, ce sont les sénateur Corbin et Comeau qui ont soulevé la question.

La permission du Sénat est-elle requise dans le cas d'un comité? À mon avis, la pratique, les précédents, et l'interprétation de la procédure autorisent un comité à procéder comme il l'entend si les membres du comité sont tombés d'accord officiellement. Ensuite, si un groupe de sénateurs membres de ce comité souhaitent suivre de près les mesures prises pour fournir le service, un simple accord là-dessus suffit. Le comité de direction pourrait être tenu au courant de notre travail et nous conseiller.

S'agissant du déplacement vers Iqaluit et Yellowknife, deux greffiers sur place m'ont signalé que le seul moment où les deux assemblées législatives siègeraient en même temps serait à la fin du mois d'octobre ou au début du mois de novembre. À ce moment-là, tous les membres du comité qui souhaitent se rendre là-bas pourront le faire car nous avons le budget nécessaire pour ce voyage.

Le vice-président : Entre-temps, je tiens à préciser qu'il faudrait que le sénateur Rompkey participe, à titre honoraire, aux travaux du groupe de travail même s'il n'est pas membre de notre comité, car il est le président du Comité des pêches. Il doit être du voyage. Sénateur Watt, il tombe sous le sens que vous y alliez. Parlez-en au sénateur Adams au cas où il souhaiterait être du nombre.

[Français]

M. Wood : En fait, il est vrai qu'il serait préférable d'aller à Iqaluit ou à Yellowknife en septembre ou en octobre lorsqu' ils siègent. La raison pour laquelle j'y vais cet été, c'est que je participe à la conférence annuelle des débats qui se tiendra cette année à Iqaluit. J'en profiterai pour voir si des gens sont disponibles. Mais il est vrai qu'il serait préférable d'attendre en octobre.

[Traduction]

Le sénateur Fraser : Monsieur Wood, puisque vous participerez à une conférence sur les débats, il serait utile que vous réunissiez, dans une note de service peut-être, tous les renseignements que vous pourrez glaner car, manifestement, la transcription des comptes rendus est complexe. Je pense que personne n'a évoqué la possibilité de publier nos journaux dans une autre langue que l'anglais et le français.

Par ailleurs, malgré les compétences remarquables de nos services, nous savons qu'à l'occasion, l'intervenant ou un lecteur trouve à redire de la traduction proposée. Existe-t-il une méthode semi-officielle quelconque permettant de conserver en archive ce

semiformal method available to keep a record of what is said in a language other than English and French, so that, for certainty, future generations wishing to know exactly what was said can go back to the original. How complicated is that? That obviously would not need to be available the next morning the way the English and French translations are.

The Deputy Chairman: Do you mean other than the tape?

Senator Fraser: Yes, I mean something other than a tape. I mean something written. Tapes deteriorate. Computer disks deteriorate. I am a great believer in paper. I am truly Victorian. Have you any idea how complicated that would be? Would that require vast acres of new offices?

Mr. Wood: I do not think so.

[Translation]

I think that it is up to the administration, to the clerk, to take the necessary measures so that it is done. Currently, there is no translation or interpretation. The original remarks are recorded.

[English]

Mr. Armitage: If the Inuktitut text were provided in advance, if they were to use an Inuktitut text to read from, it would be available to us and, by agreement of the Senate, it could be appended to that day's *Debates of the Senate* or *Journals of the Senate*. As long as we did not need to format it so it was side by side or tumbled, which would take a lot of production time and would delay the publication of the next day's *Journals* or *Debates*, I think that would be fine, as long as it were certified as being as delivered by the senator who delivered it.

Senator Fraser: I am talking less about the actual written text, because the written translation of a pre-written text is more likely to be faithful to the original. We are aiming to arrive at a point where people can speak without a text, as I usually do, even when I give speeches. I have much sympathy for those who are tasked with writing down what I say and making sure the translation is correct. Should anybody ever want to check on what I said 50 years from now, they do not have anything other than best efforts to refer to. I hoped it would be possible to fold into any proposals we make a proposal that an actual transcription of what was said in Inuktitut could be available, not for the next day, because I am sure that would put terrible financial and physical strains on the staff, but within a reasonable period, a month. I have no idea how costly that would be.

Mr. Armitage: In terms of the translation service, Mr. Wood would be better placed to comment. If we are not talking about next day production, then it would be a relatively simple process to regulate within the Senate, either as a tabled document or appended document, at some later date.

qui a été dit dans une langue autre que l'anglais et le français? Ainsi, les générations futures voulant savoir exactement ce qui a été dit pourraient s'en référer à l'original, pour vérification. Est-ce très compliqué? Bien entendu, on n'exigerait pas que ce texte soit disponible le lendemain matin, comme c'est le cas des traductions en anglais et en français.

Le vice-président : Vous voulez dire en plus de l'enregistrement?

Le sénateur Fraser : Oui. Sur un autre support que la bande audio. Je songe à quelque chose d'écrit. Les enregistrements se détériorent. Le matériel informatique se détériore. Pour ma part, je crois aux vertus du papier. Je suis vraiment de la vieille école. Avez-vous une idée de la complexité de la chose? Faudrait-il de vastes hectares de nouveaux locaux?

M. Wood : Je ne pense pas.

[Français]

Je pense qu'il revient à l'administration, au greffier, de prendre les mesures afin que ce soit fait. À ce moment, il n'y a pas de traduction ou d'interprétation qui intervient. Il s'agit de consigner ce qui a été dit originalement.

[Traduction]

M. Armitage : Si le texte en Inuktitut était fourni d'avance, si nous pouvions l'utiliser pour en donner lecture, nous l'aurions à notre disposition et, avec l'accord du Sénat, nous pourrions l'annexer aux *Débats du Sénat* ou aux *Journaux du Sénat* du jour dit. Dans la mesure où une présentation côte à côte ou tête-bêche n'est pas requise, car cela exige un temps de production énorme qui retarderait la publication dès le lendemain des *Journaux* ou des *Débats*, je pense que ce serait possible, dans la mesure où le texte serait certifié conforme à la prestation du sénateur qui l'aurait prononcée.

Le sénateur Fraser : Je m'intéresse moins au texte écrit proprement dit, parce que la traduction d'un texte rédigé à l'avance a de meilleures chances d'être fidèle à l'original. Notre objectif, c'est d'arriver à ce que les gens puissent parler sans texte, comme je le fais habituellement, même lorsque je prononce des allocutions. J'ai beaucoup de sympathie pour ceux dont la tâche est de transcrire ce que je dis et de s'assurer que la traduction est exacte. Si, dans 50 ans, quelqu'un voulait vérifier ce que j'ai dit, il va devoir s'en remettre à leur bon travail. J'aurais espéré qu'il soit possible d'inclure dans toute proposition que nous faisons une mesure demandant que la transcription de ce qui a été dit en inuktitut puisse être disponible, non pas le lendemain, car je suis certaine que cela imposerait des contraintes matérielles et financières énormes pour le personnel, mais dans un délai raisonnable, disons un mois. Je n'ai aucune idée de ce que cela pourrait coûter.

M. Armitage : En ce qui concerne les services de traduction, M. Wood serait mieux placé que moi pour répondre. Si nous ne parlons pas d'une production le lendemain, alors ce serait un processus qu'il serait assez simple de prévoir au Sénat, soit en faisant déposer ou annexer un document plus tard.

[Translation]

Senator Robichaud: Mr. Chairman, it would appear that the more we talk about this, the further away we get from the date by which we carry out the order of reference that we have been entrusted with. The order of reference simply says that the Senate should take the necessary legislative measures and implement the technical measures so that senators wishing to express themselves in Inuktitut may do so.

At the present time, how could we accommodate the two senators who speak Inuktitut? I would like us to start somewhere.

Mr. Wood: These senators would have to provide us with the written speech. We would prepare a translation, and then they could give their speech, which we would interpret into English and into French at the same time. That could be done with 48 or 72 hours' advance notice.

Senator Robichaud: That is where we would have to begin, while at the same time pursuing experiments with other committees. I believe that the order of reference is pretty clear and that we could go ahead, as long as we respect a number of conditions. Otherwise, we will just debate this endlessly, and nothing will ever come of it.

[English]

The Deputy Chairman: The order of reference was given to this committee, presumably for discussion with input from the two senators most affected. I think it is reasonable for us to listen to them when they tell us what their requirements are and what they want to happen, rather than be in a straitjacket of an order of reference that someone jotted down in 60 seconds.

Mr. Wood, do you care to respond to this issue about doing "The Full Monty" immediately?

[Translation]

Mr. Wood: We would not be able to immediately provide the service for the scenario whereby a senator could speak at any time in his ancestral language on any topic.

Senator Robichaud: That is not what I am asking for.

Mr. Wood: However, what you are suggesting could be done fairly quickly. Namely, a senator would provide us with a copy of his remarks in his own language, we would translate it into the two languages, he would give his remarks, and we would translate them simultaneously into the two languages. That could be done immediately.

Senator Robichaud: We could set the objective of reaching a far more comprehensive level of interpretation, but at the same time, why not agree to this initial step, which would allow us to evaluate the services that are available to provide translation and interpretation in the Senate? We could avoid some frustration on the part of senators. If I were them, I would be frustrated because we have been talking about this for a long time, and nothing specific has yet been put into place.

[Français]

Le sénateur Robichaud : Monsieur le président, il semble que plus on en parle, plus on s'éloigne de la date de réalisation de l'ordre de renvoi dont nous sommes saisis qui dit tout simplement que le Sénat devrait prendre des mesures législatives et mettre en place les moyens techniques pour que les sénateurs qui veulent s'exprimer en inuktitut puissent le faire.

Comment pourrait-on actuellement accommoder deux sénateurs qui parlent inuktitut? J'aimerais qu'on commence quelque part.

M. Wood : Il faudrait que ces sénateurs nous fournissent le discours écrit. On le traduirait et à ce moment, ils pourraient prononcer leur discours, que nous interpréterions simultanément en anglais et en français. Cela pourrait être fait dans un délai de 48 ou 72 heures.

Le sénateur Robichaud : C'est là où il faudrait commencer, tout en poursuivant des expériences avec d'autres comités. Je crois que l'ordre de renvoi est assez clair et qu'on pourrait, en respectant certaines conditions, aller de l'avant. Sinon on va en discuter éternellement et cela n'aboutira pas.

[Traduction]

Le vice-président : Notre comité a reçu l'ordre de renvoi je présume afin que nous débattions de la question avec les deux sénateurs qui sont les plus touchés. Je pense qu'il est raisonnable que nous les laissions nous dire quels sont leurs besoins et ce qu'ils veulent avoir, plutôt que de nous limiter à un ordre de renvoi que quelqu'un a rédigé en 60 secondes.

Monsieur Wood, auriez-vous l'obligeance de répondre à cette question au sujet de la mise en œuvre complète immédiatement?

[Français]

M. Wood : On ne serait pas en mesure de faire tout de suite le scénario où un sénateur peut s'exprimer n'importe quand dans sa langue sur n'importe quoi.

Le sénateur Robichaud : Ce n'est pas ce que je demande.

M. Wood : Cependant, ce que vous proposez peut être fait assez vite. C'est-à-dire qu'un sénateur nous fournit la copie de son allocution dans sa langue, on la traduit dans les deux langues, il le prononce et nous le traduisons simultanément dans les deux langues. Cela pourrait être fait tout de suite.

Le sénateur Robichaud : Tout en ayant l'objectif de se rendre à un niveau d'interprétation beaucoup plus compréhensif, pourquoi ne pas accepter cette première étape où on pourrait évaluer les services qui sont disponibles pour faire la traduction et l'interprétation au Sénat? On pourrait éviter une certaine frustration des sénateurs. Si j'étais à leur place, je serais frustré parce que cela fait longtemps qu'on en parle et rien de concret n'a encore été mis en œuvre.

[English]

The Deputy Chairman: I think things are happening. If you wish to propose a motion that articulates precisely what you have in mind, we can hear it. However, we heard from Senator Watt, and he seems satisfied, and Senator Adams sat in on the meeting with Senator Keon.

It is my impression, and I do not purport to speak for them, that they want to see something that is respectful but is also manageable. One must crawl before walking and walk before running. Do you want to start off running?

Senator Robichaud: No, we definitely would not start off running. We would go slowly. There is also the mover of this motion.

The Deputy Chairman: I am aware of that. I also recall him saying that, had he any idea of what the cost would be, he would not have moved the motion. Then he changed his mind again the next day.

Senator Robichaud: That is what we are doing here. We are changing our minds as we go along. Now we are saying perhaps not the chamber, but perhaps committees. I would like to start in the chamber and then continue.

[Translation]

Furthermore, the committees have already done it. The Senate Committee on Fisheries and Oceans has scheduled a trip for the fall to look into the question of whales, including beluga whales. I do not see any problem with our arranging to have interpreters at that time. We could make such arrangements, as you said, Mr. Armitage.

[English]

Senator Di Nino: I have sympathy with Senator Robichaud's frustration on this issue, but I believe we have made major progress and that we are going in the right direction. We have heard from Mr. Wood and others that we will have difficulty finding people and putting this capability into place. It would mean major changes. We have agreed to go to Nunavut and Yellowknife to look at their systems. The budget is approved for that. We wanted to go now, but there are no sittings there until October.

I do not think we should put aside attempting this on a trial basis with prepared text. We should tell Mr. Wood that we want to try this test as soon as practicable, and I think we said that already, Senator Robichaud.

Senator Robichaud: Let us do something about it. If we write a preliminary report to the Senate — because this plan must be approved by the Senate — we will at least make progress, without shutting out any other things we might want to do.

The Deputy Chairman: We need to do one last thing. Senator Keon wishes to be on this working committee and we will need another member.

[Traduction]

Le vice-président : Je pense que les choses progressent. Si vous souhaitez proposer une motion pour préciser ce à quoi vous pensez, vous pouvez le faire. Cependant, nous avons entendu le sénateur Watt, et il semble être satisfait, et le sénateur Adams était présent lors de la séance avec le sénateur Keon.

Je ne voudrais pas parler pour eux, mais j'ai l'impression qu'ils veulent avoir un service qui respecte leurs besoins mais qui est également réalisable. Il faut apprendre à se traîner avant de marcher, et à marcher avant de courir. Voulez-vous commencer tout de suite à courir?

Le sénateur Robichaud : Non, nous ne voulons certainement pas commencer tout de suite à courir. Il faut s'y prendre lentement, et tenir compte de celui qui a présenté cette motion.

Le vice-président : J'en suis conscient. Je me rappelle qu'il a dit également que, s'il avait eu la moindre idée de ce que cela coûterait, il n'aurait pas proposé la motion. Il a ensuite changé d'idée le lendemain.

Le sénateur Robichaud : C'est ce que nous faisons ici. Nous changeons d'idée au fur et à mesure. Nous disons maintenant peut-être pas au Sénat, mais peut-être au comité. J'aimerais que nous commencions par le Sénat avant de continuer.

[Français]

D'ailleurs, les comités l'ont déjà fait. Le Comité sénatorial des pêches et des océans a prévu un voyage cet automne sur la question des baleines et des bélugas. Je ne vois aucun problème à ce qu'on s'organise pour avoir des interprètes à ce moment. On pourrait arranger ça comme vous l'avez dit, monsieur Armitage.

[Traduction]

Le sénateur Di Nino : Je comprends la frustration du sénateur Robichaud à cet égard, mais je crois que nous avons fait des progrès importants et que nous allons dans la bonne direction. M. Wood et d'autres nous ont dit que nous aurions du mal à trouver des gens et à offrir le service. Cela suppose des changements considérables. Nous avons convenu de nous rendre au Nunavut et à Yellowknife pour examiner les systèmes qu'ils ont là-bas. Le budget a été approuvé pour cela. Nous voulions y aller maintenant, mais le Parlement ne siégera pas avant octobre là-bas.

Je ne pense pas que nous devrions mettre de côté la possibilité de faire un essai avec un texte préparé. Nous devrions dire à M. Wood que nous voulons faire cet essai le plus tôt possible et je pense que nous l'avons déjà dit, sénateur Robichaud.

Le sénateur Robichaud : Faisons quelque chose à ce sujet. Si nous rédigeons un rapport préliminaire au Sénat — car ce plan doit être approuvé par le Sénat — nous aurons au moins fait des progrès, sans éliminer quoi que ce soit d'autre que nous voudrions peut-être faire.

Le vice-président : Nous devons faire une dernière chose. Le sénateur Keon souhaite faire partie de ce comité de travail et nous aurons besoin d'un autre membre.

Senator Joyal: I propose that Senator Robichaud be on the committee.

The Deputy Chairman: Senator Robichaud, are you willing to serve?

[Translation]

Senator Robichaud: With Senator Joyal who could replace me!

[English]

The Deputy Chairman: The two of you can flip a coin and then advise the clerk.

Senator Joyal: I made a formal motion that Senator Robichaud be a member of the subcommittee.

Senator Di Nino: He has not yet accepted. You can make all the motions you want, but he must accept.

The Deputy Chairman: Senator Robichaud, are you prepared to serve?

[Translation]

Senator Robichaud: Yes, I am willing to do something. I am telling you, we have to get moving. Use it or lose it!

[English]

The Deputy Chairman: Some of us have been talking with them a lot. I have sat with them a number of times and they seem to think that we are progressing on a reasonable basis.

Senator Joyal: Do I understand that my motion has carried, Mr. Chairman?

The Deputy Chairman: Yes, I think it would be great to have Senator Robichaud on the committee.

Mr. Armitage: May I say that the Senate already permits what Senator Robichaud has proposed, and what Mr. Wood has said he could do with 48-hour notice. The Speaker said that was an acceptable process. We could formalize it with a report saying that they no longer need the consent of the house each time, but we can currently do, effectively, what is proposed. It does not necessarily require action from this committee to have it happen. We have already had the undertaking of Mr. Wood.

The Deputy Chairman: They have not asked for it, but we have been agreeable to it.

[Translation]

Senator Robichaud: It is a small step in the right direction!
The committee adjourned.

Le sénateur Joyal : Je propose que le sénateur Robichaud en fasse partie.

Le vice-président : Monsieur le sénateur Robichaud, êtes-vous prêt à en faire partie?

[Français]

Le sénateur Robichaud : Avec le sénateur Joyal qui pourrait me remplacer!

[Traduction]

Le vice-président : Vous pouvez tirer au sort entre vous et en avertir ensuite le greffier.

Le sénateur Joyal : J'ai présenté une motion en bonne et due forme pour que le sénateur Robichaud soit membre du sous-comité.

Le sénateur Di Nino : Il n'a pas encore accepté. Vous pouvez présenter toutes les motions que vous voulez, mais il doit accepter.

Le vice-président : Sénateur Robichaud, êtes-vous prêt à en faire partie?

[Français]

Le sénateur Robichaud : Oui, je suis prêt à faire quelque chose. Je vous dis qu'il faut avancer. Si on ne grouille pas, on rouille!

[Traduction]

Le vice-président : Certains d'entre nous ont beaucoup parlé avec eux. Je les ai rencontrés à plusieurs reprises et ils semblent croire que nous faisons des progrès raisonnables.

Le sénateur Joyal : Dois-je comprendre que ma motion a été adoptée, monsieur le président?

Le vice-président : Oui, je pense que ce serait excellent que le sénateur Robichaud fasse partie de notre comité.

M. Armitage : Puis-je signaler que le Sénat permet déjà ce que le sénateur Robichaud a proposé, et ce que M. Wood a dit qu'il pourrait faire avec un préavis de 48 heures. Le Président du Sénat a dit que c'était un processus acceptable. Nous pourrions rendre la chose officielle dans un rapport disant qu'il n'est plus nécessaire d'avoir le consentement du Sénat à chaque fois, mais nous pouvons en fait faire ce qui est proposé à l'heure actuelle. Il n'est pas nécessaire que notre comité prenne des mesures pour que cela se fasse. Nous avons déjà l'engagement de M. Wood.

Le vice-président : Ils ne l'ont pas demandé, mais nous avons accepté.

[Français]

Le sénateur Robichaud : C'est un petit pas!
La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Tuesday, June 12, 2007

Translation Bureau:

Alain Wood, Director, Interpretation and Parliamentary
Translation.

As an individual:

Henri Bagdadi, Freelance Interpreter.

TÉMOINS

Le mardi 12 juin 2007

Bureau de la traduction :

Alain Wood, directeur, Traduction parlementaire et interprétation.

À titre personnel :

Henri Bagdadi, interprète pigiste.